

CALATHAMET

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE D'UN CHÂTEAU NORMAND EN SICILE

ÉLISABETH LESNES – JEAN-MICHEL POISSON



Illustration de la couverture :

Devant : coupe glaçurée polychrome du XII^e siècle ;

Derrière : dessin du château de Calathamet (détail tiré de Pietro da Eboli).

COLLECTION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

473

CALATHAMET

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE D'UN CHÂTEAU NORMAND EN SICILE

ÉLISABETH LESNES – JEAN-MICHEL POISSON

avec les contributions de

Henri BRESC, Geneviève BRESC-BAUTIER, Franco D'ANGELO,
Maria Amalia DE LUCA, Carolina DI PATTI, Rosaria DI SALVO,
Francesca DI TRAPANI, Marie-Hélène de FLORIS-DELAMAIN, Lucina GANDOLFO,
Gérard HUGONIE, Ferdinando MAURICI, Maurizio SARÀ, Vittoria SCHIMMENTI,
Valérie SERDON-PROVOST, Philippe TISSEYRE



2013

Lesnes, Élisabeth
Poisson, Jean-Michel

Calathamet : Archéologie et histoire d'un château normand en Sicile /
Élisabeth Lesnes, Jean-Michel Poisson ; avec les contributions de Henri
Bresc ... [et al.]. – Palermo : Officina di Studi Medievali, 2013.

(Collection de l'École Française de Rome ; 473)

ISBN 978-2-7283-0986-3

ISBN 978-88-6485-068-9

1. Archéologie – Histoire – Sicile – Moyen Âge - château

I. Lesnes, Élisabeth

II. Poisson, Jean-Michel

III. Bresc, Henri

728.810945824 CDD-21

930.1 CDD-22

CIP - *Biblioteca dell'Officina di Studi Medievali*

Publié avec une contribution du

CIHAM - UMR 5648 - Histoire, Archéologie, Littératures des mondes
chrétiens et musulmans médiévaux.

14, avenue Berthelot

69007 Lyon (France)

© - École française de Rome - 2013

Piazza Farnese, 67
00186 Roma (Italia)

ISSN 0223-5099

ISBN 978-2-7283-0986-3

© - Officina di Studi Medievali - 2013

Via del Parlamento, 32
90133 Palermo (Italia)

ISBN 978-88-6485-068-9

ISBN 978-88-6485-096-2 (e-book .pdf)

Prima edizione, aprile 2013

Grafica editoriale: Alberto Musco

Stampa: FOTOGRAF s.n.c. - Palermo

Et je rappellerai pour terminer ce qu'ont révélé les structures de Calathamet, la stratification des constructions. D'un côté, des bâtiments de grandes dimensions, appuyés contre un mur d'enceinte, qui, une fois ruinés, ont été utilisés comme fondations par des maisons paysannes ; de l'autre des bâtiments sans doute de même type, sur lesquels s'est, en partie, édifié le château normand. Celui-ci a donc succédé à un ensemble castral d'un tout autre caractère. Antérieur au château du XII^e s., déjà en ruines quand celui-ci est construit, ce château est très probablement un établissement de la période arabe. Si, en outre, comme on peut le penser, l'aire centrale entre ces bâtiments était libre de constructions, cet ensemble évoque assez bien les enceintes refuges de l'Espagne musulmane. C'est donc un autre type de stratification culturelle que nous offre le site de Calathamet, où le changement se manifeste non plus dans le mobilier, mais dans les structures. Et dans ce dernier cas, la modification intervient beaucoup plus tôt, sans doute parce que ce qui est en cause, ce n'est plus un élément du quotidien, mais, avec les conceptions militaires, les rapports sociaux et l'organisation des pouvoirs.

(Jean-Marie Pesez, *Archéologie et stratification culturelle*, dans *Castrum* 4, 1992, p. 257)

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
<i>Élisabeth Lesnes et Jean-Michel Poisson</i>	
Notre directeur de recherche Jean-Marie Pesez	1
But, organisation et déroulement de la fouille	2
LE SITE	7
<i>Élisabeth Lesnes</i>	
LA GÉOLOGIE	11
<i>Gérard Hugonie</i>	
CALATHAMET, SON TERROIR ET SON ENVIRONNEMENT (XI ^e - XVI ^e SIÈCLE). LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE	13
<i>Geneviève Bresc-Bautier et Henri Bresc</i>	
LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES	63
<i>Marie-Hélène de Floris-Delamain, Élisabeth Lesnes et Jean-Michel Poisson</i>	
Présentation générale de la stratigraphie	63
Analyse de la stratigraphie et des structures	65
I. Les constructions de la zone castrale (zone A)	65
I.1. La tour, bâtiment 1, par <i>Élisabeth Lesnes</i>	65
I.1.1. Description générale	65
I.1.2. Analyse stratigraphique	68
I.1.2.1. Stratigraphie de la salle 1	68
I.1.2.2. Stratigraphie de la salle 2	71
I.1.2.3. Stratigraphie de la salle 3	73
I.1.2.4. Stratigraphie extérieure nord	73
I.1.3. Les sols	73
I.1.4. Description des structures	74
I.1.5. Interprétation	81
I.1.6. Chronologie relative	83
I.2. La chapelle (bâtiment 2), par <i>Élisabeth Lesnes</i>	85
I.2.1. Description générale	85
I.2.2. Analyse stratigraphique	85
I.2.3. Description des structures	87
I.2.4. Interprétation et chronologie relative	91
I.3. Le bâtiment 3 et la cour, par <i>Jean-Michel Poisson</i>	93
I.3.1. Description générale	93
I.3.2. Analyse stratigraphique	96
I.3.2.1. Le bâtiment 3	97

I.3.2.2. La cour	99
I.3.3. Description des structures	101
Le bâtiment 3	101
Le petit escalier	104
I.3.4 Interprétation et chronologie relative	105
Phase 1	107
Phase 2	108
Phase 3	108
Phase 4	110
Phase 5	110
I.4. L'escalier, les arches et la courette, le porche, la poterne et le four, par <i>Marie-Hélène de Floris-Delamain</i>	111
I.4.1. Description générale	111
I.4.2. Analyse stratigraphique	111
I.4.2.1. L'escalier, les arches et la courette	112
I.4.2.2. Le porche	114
I.4.2.3. La poterne	116
I.4.2.4. Le four	119
I.4.3. Description des structures	122
I.4.4. Interprétation et chronologie relative	128
I.5. Le bâtiment 4, le rempart et la latrine/dépotoir, par <i>Élisabeth Lesnes</i>	131
I.5.1. Le bâtiment 4	132
I.5.2 Le rempart	132
I.5.3. La latrine et le dépotoir	134
I.5.4. Interprétation et chronologie relative	135
II. Les bâtiments X et XI (Zone B), par <i>Élisabeth Lesnes</i>	137
II.1.1. Description générale	137
II.1.2. Analyse stratigraphique	137
Le fossé	137
Le bâtiment X	140
Le bâtiment XI	141
L'espace extérieur	141
II.1.3. Description des structures	142
II.1.4. Interprétation	144
II.1.5. Chronologie relative	146
III. Le village (zone C), par <i>Élisabeth Lesnes</i>	146
III.1.1. Description générale	146
III.1.2. Analyse stratigraphique	148
Le bâtiment I	148
Le bâtiment II	148
Le bâtiment III	148

Le bâtiment IV	149
Les espaces extérieurs	149
Le bâtiment V	150
III.1.3. Description des structures	150
III.1.4. Interprétation et chronologie relative	152
ÉTUDE DU MOBILIER	155
La vaisselle en terre cuite par <i>Élisabeth Lesnes</i>	155
Les restes fauniques par <i>Carolina Di Patti, Rosaria Di Salvo, Francesca Di Trapani et Vittoria Schimmenti</i>	271
Les restes fauniques du dépotoir par <i>Maurizio Sarà</i>	287
La verrerie par <i>Philippe Tisseyre</i>	293
Les objets métalliques, lithiques et osseux par <i>Jean-Michel Poisson</i>	309
Les armes de jet par <i>Valérie Serdon-Provost</i>	331
Le mobilier numismatique par <i>Franco D'Angelo - Maria Amalia De Luca, Lucina Gandolfo et Jean-Michel Poisson</i>	337
MISE EN PHASE ET CHRONOLOGIE	347
<i>Élisabeth Lesnes et Jean-Michel Poisson</i>	
Période islamique	347
Période normande et souabe	350
Période aragonaise	351
Période contemporaine	352
<i>QAL 'AT AL-HAMMAH : UN CHÂTEAU-REFUGE ARABE ?</i>	355
<i>Élisabeth Lesnes et Jean-Michel Poisson</i>	
LES MAISONS VILLAGEOISES	361
<i>Jean-Michel Poisson</i>	
LE CHÂTEAU NORMAND DE CALATHAMET ET SES MODÈLES	369
<i>Élisabeth Lesnes et Ferdinando Maurici</i>	
LA VIE AU CHÂTEAU (XII ^e – XIV ^e SIÈCLE)	393
<i>Élisabeth Lesnes</i>	
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	399
<i>Jean-Michel Poisson</i>	
POSTFACE - ARCHÉOLOGIE MÉDIÉVALE « EN SICILE » ET ARCHÉOLOGIE MÉDIÉVALE « SICILIENNE ». DE LA FOUILLE DE CALATHAMET À AUJOURD'HUI : QUELQUES CONSIDÉRATIONS par <i>Ferdinando Maurici</i>	405

Liste des unités stratigraphiques	417
Bibliographie	439
Liste des figures	491
Liste des planches (hors-texte)	497
<i>Curricula</i>	499

Élisabeth Lesnes et Jean-Michel Poisson

NOTRE DIRECTEUR DE RECHERCHE JEAN-MARIE PESEZ

Jean-Marie Pesez, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, est décédé le 24 septembre 1998, à l'âge de 69 ans. Ancien directeur du Centre Interuniversitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévales (CIHAM) et ancien vice-président du Conseil supérieur de la recherche archéologique, il était l'un des fondateurs de l'UMR 5648, regroupant, à Lyon, historiens et archéologues médiévistes du CNRS, de l'Université Lumière Lyon 2 et de l'École des hautes études en sciences sociales.

Il a été l'un des pionniers de l'archéologie médiévale en Europe et a, pendant de longues années, fortement contribué à la définition des méthodes et des buts de l'archéologie médiévale en France où il a été l'initiateur de fouilles remarquables à Saint-Jean-le-Froid, à Villy-le-Moutier et surtout à Dracy (Bourgogne). Il a été co-directeur de l'enquête franco-polonaise sur les villages désertés en Europe, suscitant l'intérêt des archéologues et des historiens pour l'étude de l'habitat rural et de la civilisation paysanne en France. Enfin, il a également participé au développement de l'archéologie médiévale italienne, dans une région à laquelle il s'attacha de façon particulière : la Sicile.

La recherche archéologique qu'il entreprit, en 1972, sur le site de Brucato, la première grande fouille médiévale réalisée en Sicile, donna lieu à une publication exemplaire : *Brucato, histoire et archéologie d'un habitat médiéval en Sicile*¹. À partir de 1978, un second chantier fut ouvert sur le site du château et du village de Calathamet : il en résulte de nombreux articles² qui portent sur tous les aspects ou presque de la recherche mais Jean-Marie Pesez avait conscience qu'un livre était souhaitable. Malgré les difficultés qu'il rencontrait (problème de santé, responsabilités professionnelles, ...), il tenait à la publication exhaustive de la fouille et en avait entrepris la rédaction.

Jusqu'à ses derniers jours, Calathamet a été une de ses préoccupations principales, « de celles qui vous réveillent la nuit » (écrivit-il, un mois avant sa mort), et il pensait bien s'y consacrer le plus possible dès lors qu'il était à la retraite. La vie ne lui en a pas laissé le temps. Aussi continuer son oeuvre – par nos propres travaux et par l'achèvement de ceux que nous avons partagés avec lui – nous est apparu une des façons de nous souvenir de lui et d'honorer sa mémoire.

*Les auteurs*³

- Henri Bresc, professeur émérite à l'Université de Paris Ouest - Nanterre La Défense.
- Geneviève Bresc-Bautier, conservateur général du Patrimoine.
- Élisabeth Lesnes, professeur à l'ITT « Marco Polo » de Palerme, UMR 5648 – CIHAM, Lyon.
- Jean-Michel Poisson, maître de conférences à l'EHESS, UMR 5648 – CIHAM, Lyon.

¹ *Brucato* 1984.

² Pesez 1980-81 ; *id.* 1981 ; *id.* 1983a ; *id.* 1983b ; *id.* 1984 ; *id.* 1985 ; *id.* 1986a ; *id.* 1986b ; *id.* 1992 ; *id.* 1995a ; *id.* 1997b ; *id.* 1998a ; *id.* 1998b ; Pesez, Noyé 1989 ; Pesez, Poisson 1984 ; 1991 ; Poisson 1997 ; *Castelli di Sicilia* 2001, p. 424-425.

³ Abréviations employées :

CIHAM : Centre Interuniversitaire d'Histoire et d'Archéologie médiévales.

EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

ITT : *Istituto Tecnico per il Turismo*.

IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres.

Ainsi que :

- Franco D'Angelo, céramologue et numismate.
- Maria Amalia De Luca, professeur à l'Université de Palerme.
- Carolina Di Patti, conservatrice au Musée Géologique « G. G. Gemmellaro » de Palerme.
- Rosaria Di Salvo, fonctionnaire responsable du laboratoire ostéologique au Musée Archéologique Régional « A. Salinas » de Palerme.
- Francesca Di Trapani, collaboratrice au Musée Géologique « G. G. Gemmellaro » de Palerme.
- Marie-Hélène de Floris-Delamain, archéologue.
- Lucina Gandolfo, directrice d'*Unità Operativa* au Musée Archéologique Régional « A. Salinas » de Palerme.
- Gérard Hugonie, professeur des Universités honoraire; directeur - adjoint à l'IUFM.
- Ferdinando Maurici, directeur du Parc Archéologique de Iato ; professeur à l'Université de Bologne.
- Maurizio Sarà, professeur au « Département de biologie animale » de l'Université de Palerme.
- Vittoria Schimmenti, fonctionnaire du laboratoire ostéologique au Musée Archéologique Régional « A. Salinas » de Palerme.
- Valérie Serdon-Provost, maître de conférences à l'Université de Nancy 2.
- Philippe Tisseyre, archéologue à la « *Soprintendenza del Mare* » de Palerme.

Les collaborateurs

Françoise Caillaud, Cyrille Ducourthial, Karyn Mercier, Brigitte Parent, Nicolas Poisson, Filippo Rondello, Éric Rouger, Arno Thévenard, Alain Tourillon.

BUT, ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA FOUILLE

La recherche à Calathamet s'est inscrite à la fois dans le cadre des travaux sur la civilisation du village médiéval et dans celui de l'enquête sur les habitats fortifiés en Méditerranée occidentale. La problématique fut double : elle porta, d'une part, sur l'histoire du peuplement et de l'habitat et, d'autre part, sur la culture matérielle de la Sicile médiévale. Le champ de la recherche s'est ici élargi aux habitats d'un type nouveau qui caractérisent l'arrivée des Normands en Sicile et qui se multiplièrent entre la seconde moitié du XI^e siècle et le XII^e siècle : la *terra*, habitat fortifié à la tête d'un vaste territoire.

Parmi les nombreuses questions qui se posaient à l'archéologie médiévale, lors de l'ouverture du chantier de Calathamet en 1978 (fig. 1), il y avait naturellement le problème des villages désertés qui inspirait, depuis les années 50, les recherches archéologiques européennes. En Sicile, les premières enquêtes sur les sites médiévaux commencèrent à la fin des années 60, grâce à Carmelo Trasselli qui fonda le *Gruppo Ricerche Archeologia Medievale* (GRAM). La perspective du groupe était celle de produire une liste complète des habitats siciliens du Moyen Âge, en s'intéressant aussi bien aux sources qu'aux données de terrain. Les premiers résultats mettaient en relief des vagues successives d'abandon qui avaient, d'une part, éliminé presque totalement les petits villages ouverts médiévaux⁴ et, d'autre part, réduit le nombre des sites perchés. Parallèlement, la fouille de Brucato permit de rassembler d'importantes informations sur la dernière phase de vie du site et de sa mort au XIV^e siècle mais les données acquises sur la période normande et musulmane restaient très limitées⁵. C'est donc en complément des fouilles de Brucato que furent organisées celles de Calathamet. Après avoir exploré la culture matérielle d'un habitat sicilien, du type *castrum*,

⁴ Bresc, D'Angelo 1972 ; Bresc 1976.

⁵ Brucato 1984.



Fig. 1 - Printemps 1978 : arrêt à Rome (Palais Farnese) en route pour Calathamet (de droite à gauche : P. Beck, C Bossard, J.-M. Pesez, A. Vauchez, J.-M. Poisson)

appartenant au XIV^e siècle, il était intéressant d'étudier un habitat sicilien du même type, mais des temps arabo-normands : on en attendait la mise en évidence d'un contraste culturel. Allait-on finalement trouver des témoins de la Sicile musulmane qui n'appartiendraient pas, en fait, à la période suivante ? Il était en effet paradoxal qu'aucun témoin matériel précisément reconnu de la période islamique n'ait été jusqu'alors mis au jour. Quelle avait été la nature exacte de l'habitat musulman et comment avait-il évolué sous la domination normande ? Il importait, en effet, de distinguer deux phases dans l'histoire des musulmans en Sicile : celle où ils dominaient l'île politiquement et celle où ils subissaient la loi des rois normands, avant leur dernier sursaut de révolte, au XIII^e siècle, contre cette monarchie féodale et chrétienne qui visait à leur élimination. Quel rôle avait donc joué Calathamet, dans ce monde en pleine évolution politique et sociale, et quels changements culturels avait provoqué l'implantation normande sur le site ?

La recherche archéologique sur le terrain⁶ a été organisée et financée par l'École Française de Rome et l'EHESS (Centre de Recherches Historiques à Paris et Centre Interuniversitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévales à Lyon), en collaboration avec l'Institut d'Histoire Médiévale et l'Institut d'Archéologie de l'Université de Palerme. L'appui de l'École Française de Rome, en la personne de ses directeurs Charles Pietri, Claude Nicolet, André Vauchez et Michel Gras ainsi que de ses directeurs des études médiévales Jean-Claude Maire-Vigueur, Jean-Yves Tilliette, Jacques Dalarun, François Bougard, Marilyn Nicoud et Stéphane Gioanni, a été continu et soutenu jusqu'à la phase de préparation de la publication accueillie dans la Collection. Les auteurs les remercient pour leur confiance et la constance de leur soutien. La fouille a été également menée sous le contrôle et avec l'appui de la Surintendance Archéologique de la Sicile occidentale, dirigée successivement par les professeurs Vincenzo Tusa et Carmela Angela Di Stefano, puis, à partir de 1987, de la Surintendance aux Biens Culturels et à l'Environnement de la province de Trapani, en la personne de Rosalia Camerata Scovazzo, à l'époque directrice du service archéologique. Le travail a été facilité sur place par Paolo Vanella, à l'époque gardien du temple de Ségeste.

Depuis le début des recherches archéologiques en Sicile, l'équipe a bénéficié de la collaboration de plusieurs collègues italiens : Carmelo Trasselli, professeur à l'Université de Messine, Francesco Giunta, professeur-directeur de l'Institut d'histoire médiévale de l'Université de Palerme et Nicola Bonacasa, professeur-directeur de l'Institut d'archéologie de l'Université de Palerme. Franco D'Angelo, spécialiste de l'archéologie médiévale sicilienne et éminent céramologue, nous a accompagnés tout au long de cette enquête avec sa compétence et son amitié.

Le site a fait l'objet de huit campagnes de fouilles (1978, 1979, 1981, 1983, 1984, 1985, 1986, 1989), pour des durées allant de trois à quatre semaines, sauf celle de 1989 qui a été limitée à quinze jours.

Le site de Calathamet avait été découvert et identifié par H. et G. Besc au cours de leurs recherches sur les habitats médiévaux siciliens⁷. Après plusieurs visites sur place en 1974, par ces derniers puis par l'équipe de J.-M. Pesez qui fouillait alors à Brucato, l'idée d'une nouvelle enquête conjointe, sur un site plus ancien, se concrétisa.

La première campagne de fouille (18 mai - 16 juin 1978) a permis de vérifier qu'on était bien en présence d'un habitat comportant un château et un village. L'effort principal a porté sur le tertre, c'est-à-dire l'emplacement présumé du château, mais un sondage a été également ouvert sur le plateau, dans la zone correspondant au village. La fouille a partiellement mis au jour deux bâtiments castraux de grandes dimensions avec un escalier monumental, ainsi qu'une fraction d'un bâtiment rustique. Le relief restituait le plan du bâtiment principal, une tour, et moins nettement des autres éléments du château s'étendant au sud-est. Ce qui ressemblait à une « motte » correspondait en fait aux vestiges d'un édifice effondré sur lui-même dont l'érosion et la végétation avaient gommé les aspérités pour lui donner un profil plus arrondi.

Après la deuxième campagne (15 mai - 9 juin 1979), le contraste qui s'était établi entre la zone du château et celle du village fut confirmé. Aux murs élevés, au caractère monumental des édifices castraux (voûtes, escalier, fresques) s'opposaient les murs arasés, liés de terre, des bâtiments explorés dans la zone du village. En revanche, le mobilier était très abondant dans la stratigraphie peu épaisse mais complexe de la partie villageoise du site.

La troisième campagne (3 sept. - 8 oct. 1981) se concentra uniquement sur la zone castrale pour y étudier les édifices conservés sur une assez grande hauteur (jusqu'à 4 mètres) : la tour (bâtiment 1), compor-

⁶ Directeur : Jean-Marie Pesez. Co-directeur : Jean-Michel Poisson. Responsables de secteur : Patrice Beck, Henri Besc, Françoise Piponnier. Autres participants : Carla Aleo-Nero, Danièle Alexandre-Bidon, Lucia Arcifa, Mathieu Arnoux, Gilles Barba, Francesca Bosman, Corinne Bossard-Beck, Geneviève Besc-Bautier, Joëlle Burnouf, Rosalia Camerata Scovazzo, Patricia Davies, Timothy Davies, Liliane Dufour, Frank Faucher, Laurent Feller, Marie-Hélène de Floris-Delamain, Philippe Gourdin, Yves Gourgousse, Caterina Greco, Jean-François Guiraud, Mouloud Hammache, Maria Pia Klingenfus, Élisabeth Lesnes, Maria Rita Lo Forte Scirpo, Adnan Louhichi, Bruna Maccari-Poisson, Antonella Mandruzzato, Perrine Mane, Sybille Mazot, Camillo Palmeri, Gabriele Pomar, Maria Grazia Raimondi, Laura Romeo, Marina Scarlata, Monique Zannettacci.

⁷ Besc, Besc 1977.

tant au rez-de-chaussée trois longues salles couvertes de voûtes aux parois ouvertes de hautes niches cintrées ; la chapelle (bâtiment 2) à nef et abside uniques, au sol de carreaux, établie en partie sur une citerne ; l'escalier monumental desservant à la fois la chapelle et l'étage supposé de la tour ; les remparts dessinant une première cour à l'intérieur de laquelle s'élevait au moins une autre construction (bâtiment 3).

La quatrième campagne (23 mai - 22 juin 1983) continua la fouille dans tous les secteurs du château en étendant l'exploration à la fois en profondeur et en extension. Sans apporter de nouvelles découvertes spectaculaires, cette campagne a fait progresser la connaissance en confortant et en affinant les résultats précédemment atteints. Il faut pourtant porter à son actif, la mise au jour de piliers édifiés devant la tour et correspondant à un porche.

Le programme de la cinquième campagne (7 juin - 1^{er} juillet 1984) prévoyait la reprise de la recherche dans la zone du village, arrêtée en 1979 après les deux premières campagnes. La fouille n'a pas pu retrouver le premier bâtiment dans toute son extension mais elle a entièrement mis au jour le deuxième bâtiment et découvert deux nouveaux édifices. Ces constructions très proches les unes des autres, voire mitoyennes, appartenaient à une agglomération très dense, mais l'état de conservation des vestiges ne permettait pas d'aller très loin dans l'étude de la culture matérielle. Dans la zone castrale, la fouille a mis en évidence le retour du mur d'enceinte qui ferme la pointe du plateau et vient s'articuler sur la tour. Devant ce dernier, furent dégagés les restes du porche construit sur des piliers de tuf et qui devait couvrir l'accès à la cour et à la tour. C'est à l'emplacement de la poterne que fut découvert le four.

La sixième campagne (19 mai - 10 juin 1985) s'est portée sur la zone intermédiaire entre le village et le château. Cette zone, appelée zone B, correspond à un mouvement de terrain barrant le site du nord au sud. La fouille y a confirmé la présence d'un fossé et a rencontré un vaste édifice (bâtiment X), accompagné d'aménagements hydrauliques extérieurs.

La septième campagne (3 juin - 27 juin 1986) a permis de reconnaître le bâtiment X de la zone B dans toute son extension et de confirmer la présence sur celui-ci d'une maison villageoise. Un second bâtiment (XI), présentant les mêmes caractéristiques, n'a été fouillé qu'en partie. Dans la zone castrale, a été découvert un édifice antérieur et sous-jacent au bâtiment 3 ainsi qu'une latrine, adossée au rempart et accompagnée d'un dépotoir. Enfin, un second four fut dégagé sous les vestiges du premier.

La huitième et dernière campagne de fouille (15 juin - 29 juin 1989), limitée dans le temps et en intervenants, acheva quand même la fouille du bâtiment X jusqu'au-dessous des sols dallés de l'état primitif tandis que l'exploration du dépotoir rencontré au pied de la latrine permit de dégager un large conduit d'évacuation de cette dernière.

En outre, des missions ont été effectuées en complément aux campagnes de fouilles : une mission « châteaux » (juillet 1984) pour rechercher des éléments de comparaison architecturale sur des sites castraux de la Sicile orientale ; plusieurs missions « mobilier » (1986-87, 1989-90, 1991, 1995) pour l'étude de la céramique, des métaux, du verre et des os.

Nous soulignons, toutefois, que le chantier n'a bénéficié que de moyens modestes qui ont limité l'extension de la fouille puis, par la suite, l'étude poussée et approfondie du mobilier archéologique. Beaucoup resterait à faire pour achever de mettre au jour le château normand. De la tour, seuls les deux tiers de la salle nord et le tiers de la salle centrale ont été à peu près complètement dégagés et seulement les murs périmètres est et nord. La poursuite du dégagement, en raison de l'énormité des couches de destruction, rendrait nécessaire l'intervention d'un engin mécanique. De la cour, on ne connaît que la moitié nord, encore faudrait-il achever le dégagement du bâtiment 3. Le tracé du rempart n'est reconnu lui aussi qu'en partie et incomplet même dans ses segments mis au jour. Toute l'extrémité est du site, au-delà du rempart, nous reste inconnue, à l'exception des éléments de murs repérés à proximité de la latrine : on peut s'attendre à trouver ici une partie de l'extension du château islamique. Concernant celui-ci, il resterait à en retrouver les limites et la citerne liée au système hydraulique qu'on a commencé à mettre au jour. Dans tous les cas, il s'agirait de dégager des éléments du dispositif défensif et de l'habitat castral partiellement reconnus. Mais le travail à réaliser serait considérable : il demanderait des moyens importants, en main d'œuvre, en matériel et en engins mécaniques.

Le chantier archéologique est fermé depuis plus de 20 ans. Différents aspects de la recherche ont

déjà été publiés sous forme d'articles, de sorte que les principaux résultats sont en partie connus du monde scientifique. Mais il nous a semblé nécessaire de reprendre et de conclure le projet de publication de Calathamet en un seul et même ouvrage exhaustif. On ne peut que déplorer que Calathamet, avec ses structures monumentales mises au jour, n'ait pas plus intéressé les administrations régionales et locales qui, par la suite, n'ont plus prêté au site tout l'intérêt qu'il méritait. Malgré la consolidation des vestiges de la tour, de la chapelle et du grand escalier qui furent restaurés par les soins de la Surintendance des Antiquités de la Sicile occidentale d'alors, le site de Calathamet est aujourd'hui en état de total abandon.

Calathamet se situe au nord-ouest de la Sicile (Val di Mazara), entre Palerme et Trapani, à 8 km au sud de Castellammare del Golfo, à 10 km au nord de Calatafimi et à 7 km au nord-est de Ségeste. Le site, qui dépend de la commune de Calatafimi (province de Trapani), se trouve à proximité du tronçon Calatafimi-Alcamo de la route nationale (SS 113), à l'embranchement pour Castellammare del Golfo. Sur la carte de l'*Istituto Geografico Militare* (IGM), le toponyme de Calathamet n'est pas reporté sur la feuille au 1/25.000 numérotée : 257 I N. E. Segesta (fig. 2), mais il correspond à un petit plateau qui s'élève au lieu-dit « Ponte Bagni », là où un pont franchit la gorge du Fiume Caldo (en réalité Fiume Gaggera qui prend ici le nom de Fiume Caldo à cause de la présence de sources thermales (les bains d'*Aquae Segestanae* mais aussi un peu plus loin vers Alcamo les « Terme Gorga »). Le Fiume Caldo sépare le territoire de Castellammare del Golfo, au nord, auquel appartiennent les « Bagni Segestani », et celui de Calatafimi, au sud, où se trouve le site de Calathamet. Ce site est soumis aux obligations de la loi 1089/1939 qui protège les sites archéologiques et il est placé sous le régime de contrôle de la loi 431/1985 qui concerne les sites naturels.

Le site se présente comme un éperon triangulaire escarpé dont la pointe est dirigée vers le sud-est (fig. 3). Au nord-ouest, sa limite correspond à la gorge du Fiume Caldo. Le plateau (400 x 200 m au point le plus large) offre des parois de 50 m de haut en moyenne, caractérisées par des falaises abruptes au nord et au nord-ouest et par une double pente plus ou moins escarpée, du point le plus haut (135 m), situé au sud-est, au versant sud-ouest vers la plaine de Ségeste. Le site, sur la rive droite du fleuve, est donc suffisamment bien défendu par la gorge du Fiume Caldo (fig. 4) qui du côté du site présente une abrupte falaise, et par la forte dénivellation du plateau sommital par rapport à la vallée, sur les autres côtés. Il manque aujourd'hui une grande partie du côté sud-ouest du site qui a été dévorée par une carrière (fig. 5).

La végétation de maquis qui couvre le site n'est pas uniformément dense, mais elle est, par endroits, assez touffue pour être presque impénétrable. Elle n'avait permis, lors de la prospection, qu'une reconnaissance imparfaite de la topographie et des vestiges : c'est ainsi qu'il avait semblé que la pointe du site était dominée par une butte en forme de « motte » (fig. 6). Mais le large défrichement qui fut effectué sur la partie la plus élevée du site a très vite montré qu'on avait affaire à un relief beaucoup trop complexe pour correspondre à une motte castrale: un mamelon creusé à son sommet d'une dépression en forme de cratère se prolongeait vers le sud-est par un bourrelet et des replats successifs, dominant les rebords du plateau. De plus, la photographie aérienne de l'IGM, assez peu éloquente dans l'ensemble, avait quand même per-



Fig. 2 - Le territoire de Ségeste sur la carte au 1/25.000 (IGM n° 257 I N.E., "Segesta" 1970)

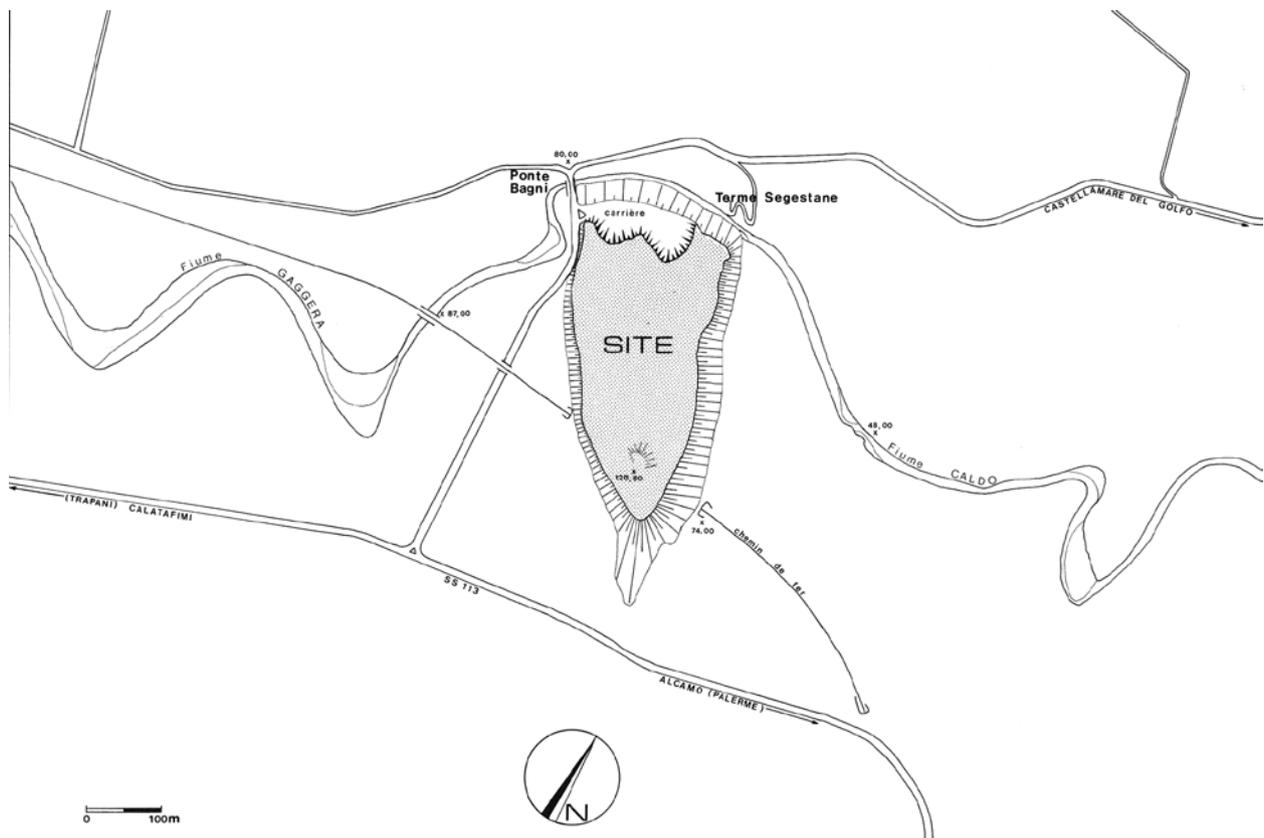


Fig. 3 - Plan de situation

mis de déceler la forme quadrangulaire du mamelon. Dans toute cette zone, le sol était jonché de pierres mobiles formant des éboulis ou tapissant des cuvettes. Enfin, des tranchées ni larges (0,60 à 0,80 m), ni très profondes (0,80 à 1,00 m), qui perturbaient la topographie de cette partie du site, avaient cependant permis de repérer un certain nombre de murs maçonnés d'épaisseur variable qu'elles avaient éventrés sur leur parcours. Le réseau de ces tranchées, qui avait paru désordonné lors de la prospection, s'est avéré plus régulier et cohérent qu'on ne le pensait : les tranchées ont en fait un tracé en dents de scie qui évoque les terrassements qu'offrent les positions militaires. On a constaté aussi que le point le plus élevé de la butte était creusé par une dépression, vaguement circulaire, formant comme un cratère, relié au réseau de tranchées. Il nous a été rapporté qu'au cours de la seconde Guerre Mondiale, un canon anti-aérien avait été installé à « Ponte Bagni » : il paraît à peu près certain que les terrassements qui ont modifié la topographie du plateau datent de cette époque et sont en relation avec cet événement.



Fig. 4 - La gorge du « Fiume Caldo » de l'est

Près du sommet du mamelon, une structure voûtée et enterrée était déjà bien visible. À l'extrémité sud-est, le plateau présentait d'autres traces de construction: en particulier, les vestiges d'un rempart et d'une citerne. Vers le nord-ouest, au-delà d'une dépression -remplie par des éboulis de pierres-, la partie la plus étendue du plateau, qui descend en pente douce, présentait sous la végétation de nombreuses concentrations de pierres mobiles affectant parfois une topographie en cuvette où fut recueilli un abondant mobilier céramique : tuileaux et fragments de vases avec aussi des résidus de fonte métallique.



Fig. 5 - Photo aérienne verticale du site

Le site était donc occupé par des vestiges anciens suffisamment denses pour entreprendre une recherche archéologique. La prospection avait déjà permis de repérer deux zones bien distinctes: à l'extrémité sud-est de l'éperon, une butte dont le sol était jonché de pierres mobiles et des tranchées qui laissaient apparaître des murs maçonnés; au nord-ouest, des cuvettes indices de bâtiments. À la suite des recherches historiques de Geneviève et Henri Bresc et à l'issue de la prospection, le site paraissait réunir toutes les conditions requises pour une entreprise archéologique destinée à poursuivre l'enquête sur l'histoire de l'habitat en Sicile et la culture matérielle du Moyen Âge: les vestiges étaient denses et pouvaient être interprétés comme correspondant, d'une part, à un château sur le mamelon et, d'autre part, à un village sur le plateau. En outre, le mobilier de surface suggérait comme les textes une date précoce: le XII^e siècle. Enfin, du point de vue logistique, le site offrait des facilités : la proximité de la route, l'accès relativement facile jusqu'au point le plus élevé, le plateau sommital constituant simplement une aire de pâturage et la carrière qui était désaffectée.



Fig. 6 - Le site, vu du nord

La basse vallée des fleuves Fiume Freddo et Fiume Caldo près des thermes de Ségeste, à l'ouest d'Alcamo, correspond à un ensemble irrégulier de basses collines argilo-gréseuses descendant doucement vers la mer, de 300 à 100 m d'altitude environ, dominées par des blocs calcaires dissymétriques qui la ferment à l'ouest (Mont Inici, 1064 m), au sud-ouest (Mont de Ségeste, 526 m) et à l'Est (Monte Bonifato, 825 m) ou qui accidentent son fond, alors qu'au nord elle se resserre entre les calcarénites quaternaires du bas plateau côtier de Castellamare del Golfo.

Les blocs calcaires qui dominent l'horizon et entourent les basses vallées des fleuves Fiume Freddo et Fiume Caldo sont interprétés par les géologues et géomorphologues comme des horsts basculés, des parties du soubassement calcaire de la région, sédimenté du Trias à l'Éocène, puis soulevé inégalement et cassé en plusieurs morceaux par des failles après le Miocène. Les blocs sont basculés vers l'ouest, et dominent la dépression par des escarpements de faille regardant le sud-est ou le sud, dont la base est recouverte d'éboulis, quelquefois cimentés s'ils remontent au Quaternaire ancien (ouest de "Ponte Bagni" et de la "SS 113" avant Ségeste). Des ondulations secondaires d'axe est-ouest sont bien visibles à Ségeste dans les calcaires crétacés. Ces massifs calcaires perméables sont dépourvus d'écoulement superficiel et très secs. Ils ont été déboisés depuis l'Antiquité et ont perdu la plus grande partie des sols qui les recouvraient. Mais ils portent une herbe rase utilisée par les pasteurs, et ils constituent de par leur perméabilité de très grands réservoirs d'eau souterrains, qui alimentent un réseau de sources et de fontaines au pied des escarpements bordiers. Les calcaires ont été utilisés depuis l'Antiquité comme pierre de construction facile à travailler. Quelques massifs ont été reboisés depuis la fin du XIX^e siècle.

Entre ces blocs calcaires, la dépression argilo-gréseuse qui forme le fond des basses vallées des fleuves Fiume Freddo et Fiume Caldo correspond à la couverture molassique miocène des massifs calcaires voisins. Elle est composée de centaines de mètres d'épaisseur de lentilles d'argiles, de sables, de grès et de conglomérats, arrachés à une chaîne montagneuse qui se soulevait pendant le Miocène au nord du domaine actuel, à l'emplacement de la mer Tyrrhénienne, et qui a aujourd'hui disparu. Les parties les plus gréseuses ou conglomératiques de ces lentilles de molasse donnent des pointements rocheux et des escarpements disposés anarchiquement. Les parties argileuses donnent des versants plus doux, mais irréguliers, ou des ravins et des *bad lands* près des lits des torrents. Ces versants aux formes adoucies sont couverts par les cultures de céréales et les vignobles, dans de grandes parcelles ouvertes, avec de rares arbres isolés le long des routes ou dans les ravins. Au sud de Ségeste, un banc de gypse de la fin du Miocène, période semi-aride, a été exploité pendant des siècles pour la fabrication du plâtre. Les fleuves Fiume Freddo et Fiume Caldo traversent cet ensemble de collines par des lits en faible pente, qui méandrent entre des marécages autrefois malsains, notamment près de la station ferroviaire d'Alcamo.

Les petits blocs calcaires qui pointent au milieu de la dépression argilo-gréseuse peuvent être des petits horsts, de même nature que les grands blocs bordiers, mais plus fragmentés, moins soulevés et moins bien dégagés par l'érosion de la couverture molassique miocène : ainsi le bloc calcaire du "Ponte Bagni", près des Terme Segestane, limité par deux failles qui ont permis la remontée d'eaux minéralisées chaudes (Fiume Caldo) ou le Poggio Fegotta, deux kilomètres plus au sud. Mais il peut s'agir aussi de fragments de blocs d'âge crétacé ou oligocène qui ont glissé dans la mer où se déposaient les molasses, s'y sont ré-sédimentés, puis ont été soulevées avec les molasses après le Miocène, avant d'être dégagés en partie par l'érosion. C'est le cas, par exemple, du Monte Barbaro Piccolo, 326 m, à un kilomètre au nord de Ségeste.

Le bas plateau de Castellamare del Golfo, au nord, correspond aux sédiments déposés au fond d'une baie peu profonde qui s'avancait jusque vers Alcamo au Quaternaire ancien (« Calabrien »). Les débris de coquilles calcaires, les sables, grès et petits galets ont été cimentés en un grès calcaire peu résistant, une

calcarénite. Les calcarénites ont été ensuite soulevées de plus de 100 m au Quaternaire moyen et supérieur, et entaillées par le Fiume Freddo. Elles sont perméables, mais portent un sol argileux rougeâtre facile à travailler si l'on peut irriguer. C'est le domaine de la vigne et des cultures de légumes et d'arbres fruitiers pour les marchés urbains voisins. Les calcarénites se débitent facilement sous forme de moellons, utilisés pour les constructions. Mais les fronts de carrière, les ravins et les petits escarpements calcarénitiques résistent mal aux infiltrations d'eau et aux effondrements et éboulements, surtout quand ils reposent sur les argiles miocènes.

*CALATHAMET, SON TERROIR ET SON ENVIRONNEMENT (XI^e - XVI^e SIÈCLE).
LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE⁸*

Geneviève Bresc-Bautier et Henri Bresc

Pour son exemplarité le site de Calathamet a été choisi pour l'expérience d'une fouille archéologique entre période islamique et période normande et souabe : cet habitat, attesté peu d'années après la conquête normande, a été muni d'une forteresse par les conquérants. L'ensemble a été détruit pendant les guerres qui, entre le XII^e et le XIV^e siècle, ont ravagé la Sicile occidentale, anéantissant un nombre élevé de sites fortifiés et de villes, et laissant des campagnes vides vouées au paysage du *latifondo*.

Calathamet est au cœur d'une Sicile occidentale pauvre de sources avant le XV^e siècle : la guerre civile confuse qui a opposé les musulmans, les nobles, le haut clergé et la monarchie de 1190 à 1230 a laissé le pays



Fig. 7 - La Sicile médiévale : éléments de localisation

⁸ Abréviations :

ASM Corp. Rel. Soppr. : Archivio di Stato, Messine, Corporazioni Religiose Soppresse.

ASP : Archivio di Stato, Palerme.

ASP Canc. : Archivio di Stato, Palerme, Cancelleria.

ASP ND : Archivio di Stato, Palerme, Notai defunti.

AST : Archivio di Stato, Trapani.

BCP : Biblioteca Comunale, Palerme.

TSMVG : Tabulario di Santa Maria di Valle Giosafat

exsangue. Alors que les documents sont rares, Calathamet est une exception : la géographie d'al-Idrîsî, élaborée au Palais royal de Palerme, et le voyageur andalou Ibn Djubayr ont laissé des descriptions précises de son terroir et de son environnement. En revanche, la documentation archivistique se réduit à une unique charte, qui atteste, vers 1140, d'une seigneurie puissante et d'un habitat et laisse de l'espace à l'interprétation (fig. 7).

Calathamet présente une situation très originale, dans la vallée, au centre d'un passage qui sépare la Sicile occidentale de l'ensemble des terres d'Alcamo, de Corleone et des Monts de Palerme ; celles-ci constituent à partir de 1180 le domaine de l'abbaye de Monreale et seront particulièrement touchées par la guerre civile. Cette centralité est ambiguë : sur un éperon qui s'appuie aux hautes collines boisées de Calatafimi, au cœur d'un terroir varié et parsemé de petits habitats, c'est-à-dire de casaux, Calathamet est un point de contact entre le domaine collinaire et montagnard des pâturages, de l'arbre fruitier et des forêts et celui des fonds de vallées, céréalicole et viticole, tandis que son terroir dispose d'un accès commode à la mer, domaine halieutique particulièrement riche et point d'échange des marchandises venues par navires. Ce rôle de contact explique la tentative d'y implanter une foire et la prospérité qu'implique la construction d'un château puissant. L'abondance des eaux, au contact d'une Sicile occidentale particulièrement sèche, en particulier des eaux thermales, offre d'autres potentialités, un ensemble de bains qui offrent une étape commode sur la route et de moulins de fort rapport ; Calathamet constitue sans doute précocement une seigneurie meunière. Il présente aussi la figure d'une seigneurie de route, rare dans la Sicile normande, où l'on pourrait citer Baida, Calatrasi, Calatubo, Misilmeri, Roccella en Val di Mazara ou encore Maniace et Mascali en Valdemone ; les châteaux de Calatubo et de Roccella, perchés sur des rochers dans un paysage de plaine, offrent également une similitude de site avec Calathamet. On a déjà noté encore que le seigneur de Calathamet avait établi une foire : les marchés ne sont pas très nombreux dans la Sicile du XII^e siècle ; ils se greffent sur les routes, ainsi à Maniace, habitat modeste, mais, comme Calathamet, carrefour et riche en eaux.

Le site est également original : il se présente comme un « habitat fermé de route », en position basse, voué à la protection et à la surveillance de la route, des moulins et des bains. Sa position l'associe à des habitats ouverts, disposés en plaine à proximité immédiate des routes, comme Alcamo et Sala (Salaparuta), dont l'émergence et le murement sont plus tardifs, Cinisi, Disisa, Garsiliato, Rahl al-Marâ', qui n'atteindront pas le statut de « terres » fermées, ou d'autres encore, comme Oliveri, qui connaîtront par saccades une existence autonome. Calathamet offre donc un contraste avec l'ensemble des « terres » normandes de Sicile centrale et occidentale, tous habitats de hauteur (Partinico, Iato, Calatrasi, Corleone/La Vecchia, Calatafimi, Calatabarbaro), à l'exception, évidemment, des ports, héritage des sites de cités antiques. Mais le site retrouve, sur cette colline escarpée, mais modeste, haute d'à peine 50 m, les formes des habitats perchés, celles de l'éperon barré.

Le destin de Calathamet, enfin, est l'histoire d'un échec, qui s'inscrit dans les traits généraux de l'évolution d'un certain nombre de grandes seigneuries normandes, fondées dans des habitats perchés, des « terres », et dotées de vastes terroirs, et qui auraient pu constituer d'autres étoiles fixes de l'espace sicilien. Alors que la figure classique et apparemment majoritaire de l'évolution des « terres », dans toute la Sicile, est celle de la continuité (Salemi, Calatafimi, Carini, Castellammare même), non sans quelques variations de site (Corleone entre La Vecchia et la ville médiévale et moderne) ou de statut (Alcamo), Calathamet est typique du mouvement d'abandon qui touche Calatrasi, Calatamauro, Cinisi Iato, Partinico, en Sicile occidentale, Baccarato (auquel Calathamet est lointainement associé), Garsiliato, Mongialino, Monte Navone, en Sicile orientale. Comme certains des terroirs des « terres » abandonnées (Baccarato, Calatamauro), le territoire de Calathamet a été partagé.

La disparition du site habité et la destruction du château laissent un souvenir longtemps vivant de l'habitat, sans doute greffé sur la permanence des moulins, des bains et de l'activité thermique. Alors que les toponymes du XII^e siècle s'effacent souvent, même ceux de châteaux encore visibles, ou se déplacent (Calatrasi devient Monte Maranfusa, mais le nom en reste au pont voisin), une survie est assurée par l'intérêt que portent au site les voyageurs et les médecins et qui va jusqu'à reconnaître longtemps l'étymologie arabe de sa dénomination. Son identification a été aisée, mais la collecte de la documentation a été difficile et nous a contraints à faire largement appel à des comparaisons avec des situations et des sites qui présentaient des similitudes. Il reste maintenant à en présenter la géographie et l'histoire.

1. Le contexte

1.1 Cadre géographique (fig. 8, 9)

1.1.1. Les sols et l'activité agricole



Fig. 8 - La Sicile du Nord-Ouest: éléments de localisation

Le paysage de Calathamet offre une grande variété d'associations pédologiques. En partant de la carte établie par Gian Pietro Ballatore et Giovanni Fierotti⁹, on peut isoler un ensemble de collines qui encadrent le Fiume Freddo et le Gaggera et offrent des associations de sols gris assez fertiles, régosols sur base argileuse, peu perméables, soumis aux phénomènes d'érosion classiques et d'arrachement en loupe (la *franna*) ; ils constituent l'essentiel de la commune de Calatafimi, plus collinaire et donc plus tournée, au Moyen Âge au moins, vers l'économie pastorale, et partagent le territoire d'Alcamo avec de bons sols bruns sur substrat sableux ou sur conglomérats. Ces derniers ont trouvé au XX^e siècle leur vocation viticole et arboricole. Aux XIV^e et XV^e siècles, ils étaient voués à la céréaliculture, avec un modeste quartier de vignes près de l'habitat. Le long des rivières et dans les thalwegs, les sols alluvionnaires offrent de bonnes qualités pour l'horticulture et la vigne. Le long du Fiume Freddo, mais assez loin de Calathamet, de vastes ensembles de terres noires mélangées (par circulation de l'humus dans les crevasses des argiles montmorillonites) offrent des vertisols épais, humides et frais, les meilleurs sols de ce paysage. Deux autres assemblages manifestent un vigoureux contraste avec ces sols bruns : dans la commune de Castellammare del Golfo le massif d'Inici présente une association classique de sols rouges de dolines et de talus, au pied de grandes déclivités, et de formes calcaires âpres, arides et sauvages où la roche est souvent nue et l'herbe rare ; les premiers sont

⁹ Ballatore, Fierotti 1968.



Fig. 9 - Le territoire au nord de Calathamet

d'excellents sols, tandis que l'ensemble est voué à une pâture maigre. Les hauteurs qui encadrent la partie haute du Gaggera (Monts Calemici, Pispisa, Barbaro, Tre Croci et le Bosco de Calatafimi) présentent une variante de sols rouges en voie de brunification par l'apport de matériaux organiques, d'assez bons sols que le relief abrupt ne permet pas de mettre en valeur et qui sont réservés à l'élevage et à la forêt. On retrouve ces sols rouges brunifiés dans la plaine de Partinico où ils portent aux XIV^e et XV^e siècles un bois abondant, bientôt exploité et défriché, car leurs qualités ont été repérées par les entrepreneurs de la nouvelle noblesse palermitaine qui cherche des terres vierges pour la culture des cannes à sucre après avoir épuisé celles de la Conque d'or. Le recul des cultures, au XIII^e siècle, effet de la guerre civile, a en effet permis l'établissement ou la consolidation d'un chapelet de forêts, Carini, Terrasini, Partinico, Curubici, Baida, Fraginesi¹⁰, et l'établissement de petits appontements où les barques viennent charger le bois de chauffe et le charbon pour Palerme. À Calatafimi même, le *Boscu di la furesta* est l'objet d'une stricte négociation en 1393 entre l'« université » des habitants et le comte, qui partagent le droit sur le bois mort, l'herbe, les glands, tandis que seuls les *massari* ont droit à couper le bois vif pour faire les charrues, les tirasses et les chevrons des paillottes de leurs *massarie*¹¹. On retrouve les mêmes tensions et des compromis similaires entre les barons d'Arcudaci et de Baida et les « bourgeois » de Trapani et de Monte San Giuliano, ce qui monte l'extension d'une forêt sans doute claire, mais indispensable à l'activité agricole¹².

Le « diplôme de grâces municipales » accordées à Calatafimi en 1393 décrit assez précisément le terroir, en accordant toute l'attention aux espaces de parcours réservés pour l'élevage et en laissant en creux

¹⁰ Bresc 1986, p. 89.

¹¹ Guarnieri 1889, p. 293-314.

¹² Bresc 1986, p. 89 et 134 : « usi civici » de Monte San Giuliano sur le fief Baida en 1440 et de Trapani sur Arcudaci en 1445.

les terres arables, et permet de donner une bonne évaluation des potentialités du terroir. Alessandra Molinari, dans l'introduction à la publication de la fouille de Calatabarbaro¹³, a repéré dans la toponymie plusieurs arabismes. Ils attestent de la dense occupation du terroir (*Rocca di lu Caydu*), de l'abondance des eaux (*Ansittuni*, de 'Ayn al-Zaytûn, « source de l'olivier ») et signalent la profusion de l'arbre (*Chandikilleuczi*, aujourd'hui *Canichiddeusi*, de *khandaq al-lawz*, « vallon de l'amandier », *marju di la Charcha*, « palud de la forêt », de *harsh*, « bois ») et les terres incultivables, mais utilisées comme parcours pour l'élevage, *Chagira/Gaggera*, de *hadjîra*, « pierreuse » (même racine dans *Charcharu/Chirchiaro*). On pourrait ajouter *Naduri* (Nadore), dans le sens de « poste de surveillance », qui signale un relief. Les toponymes romans, dont les deux premiers sont des arabismes assimilés par le sicilien, ont le même caractère, qualifiant les lieux où poussent les plantes sauvages utilisées : *li Disi*, « les Ampélodesmes » qui servent à faire les cordes, en particulier celles de la madrague, *li Jumhari*, « les Palmiers nains » dont on fait paniers et balais et dont on mange le cœur, *lu Savucu*, « le Sureau », *li Yunchi*, « les Joncs », *la Ramusa*, « le Lieu des rameaux ».

Depuis Calathamet et Calatafimi, l'ensemble paraît varié, équilibré, permettant à la fois l'entreprise de céréaliculture extensive sur les sols gris et bruns comme sur les terres noires, le jardin et la vigne sur les alluvions des rivières, le *marju*, une grande variété d'élevages, bovin sur les chaumes, sur l'herbe des terres incultes et peut-être sur les prés de fonds de vallées, ovin sur les blocs calcaires, porcine dans la forêt de chênes, *cherczi*, attestée au XIV^e siècle¹⁴, avec trois parcours, *purcarii*, cités en 1393 (*Playa, Munti Pilatu, Gructa Scura*), cotonnaie (*cuctunera*), arboriculture, enfin, suggérée par les noms de la source *Ansittuni*, « source de l'olivier », et du vallon *Chandikilleuczi*, « Vallon de l'amandier »¹⁵. La description de Giangiacomo Adria, dans la première moitié du XVI^e siècle, confirme l'aménagement de vergers de noyers, d'amandiers, de châtaigniers et de noisetiers et la production de fruits secs. Dans le « privilège de grâces municipales de 1393 », le terroir de Calatafimi apparaît largement dominé par l'élevage : on ne compte pas moins de cinquante-deux *mandre*, parcours réservés pour l'élevage et délimités, 31 louées par le comte (*mandri di affidamentu*) et qui dessinent un immense territoire baronial (le nom en reste à la Contrada Baronia) et 21 *mandri di li burgisi* qui ne payent pas de droit à la Cour comtale. Ces parcours sont situés pour l'essentiel dans les périphéries du terroir, la Margana à Ségeste, Chirchiaro, Anguillara, Arcauso et *Calathametta*. Forêt et parcours réservent sans doute aussi des potentialités élevées de gibier, que révèlent les ordres donnés par Alphonse le Magnanime pour se réserver la chasse dans les terroirs voisins d'Alcamo¹⁶, pour un long séjour de plus d'un an. Dans le privilège de 1393, la céréaliculture apparaît en creux entre les espaces de l'élevage, les seuls à être délimités : la Cour comtale l'autorise partout ailleurs, fixant la charruée, *aratau, parecchiata*, à 30 salmes de terre, et le prix de la location à quatre salmes de froment et une et demie d'orge, un prélèvement dérisoire, moins d'une demi-dîme. Quelques charruées, *parecchiate*, et quelques aires à dépiquer le grain pointent entre les *mandri* : la *mecza parichata di lu caydu* à Chirchiaro, celles de *Chandikilleuczi*, des *Serrunelli*, d'*Anguillara*, de la *Valli cupa*, du *Serruni*, les aires des *Naduri* (Nadore, au sud), de la Cour, de la *Ramusa*, le témoignage le plus important étant la présence de fosses à grain sur le site même de Calathamet, qui apparaît sous le nom de *Serruni di li fossi*, « Colline des fosses », dans la délimitation de la *mandra di Calathametta*. La fouille n'a cependant pas rencontré de fosses, qui pouvaient ne pas être aménagées dans l'espace du château, mais peut-être la citerne a-t-elle pu être réutilisée à cette fin.

¹³ Molinari 1997, p. 37.

¹⁴ *Muntagna di li cherczi di Calatagabuni* ; Guarnieri 1889, p. 310.

¹⁵ Caracausi 1983, p. 68, 247.

¹⁶ Il annonce son départ pour Carini et Alcamo le 25 juillet 1433 ; ACA Canc. 2889, f. 139v°-140 ; il réside en effet à Partinico le 14 janvier et du 22 au 26 janvier 1434, à Alcamo du 31 janvier au 2 mars, avec une excursion à Balletto le 13 février ; il est à Partinico les 8 et 9 mars, à Balletto le 10. Il sera à Montelepre du 6 au 9 novembre ; Giménez Soler 1909, p. 125-129.

1.1.2. La façade maritime

Le paysage rural s'ouvre au nord sur la mer la plus poissonneuse du littoral sicilien, le golfe de Castellammare. À la période romaine, il présente un habitat dit Cetaria, que Giovanni Uggeri situe à Scopello et dont le nom affiche la pêche du thon¹⁷. Dans la géographie d'al-Idrîsî, Castellammare est appelé *al-Madâridj*, « les Madragues ». La pêche du thon y est déjà attestée dans l'Antiquité¹⁸ ; les madragues de Castellammare à la fin du Moyen Âge sont ancrées devant le bourg même et à Scopello ; elles attirent un capital et des techniciens étrangers : en 1272, ce sont des Salernitains qui sont les « maîtres » de l'installation terrestre de salage et d'encaquage du thon, le *bulfarachium*¹⁹. Les madragues sont signalées en 1266²⁰ et en 1272, quand Charles I^{er} confirme à l'évêque de Mazara les deux-tiers des dîmes de la pêche de Castellammare et de Marsala²¹. Elles sont à l'extrême bout de la zone d'influence palermitaine et reliées, en 1272, en 1291, en 1292, en 1377, au réseau de thonaires de Trapani (Capo San Vito, Capo Cofano, Bonagia, San Teodoro) lui-même géré en 1377 par dame Markisia Doria, veuve du comte Aldoina Ventimiglia²². On peut parler alors d'une véritable seigneurie halieutique et exportatrice : un rameau de l'*albergo* génois des Doria, lié à la Seigneurie palermitaine des Chiamonte, possède Castellammare, bourg minuscule (54 maisons en 1375-1376), de 1362 à la fin du siècle. La pêche dans le golfe apparaît pilotée depuis Palerme : de novembre à début mars, les notaires enregistrent des accords entre patrons et équipages panachés (marins d'Alcamo, de Sciacca, de Trapani) qui travailleront *a li parti*, à part de fruits. Les barques équipées de grands filets, *bulichi*, sont louées également contre une part du poisson²³. Le financement est assuré par des ventes anticipées de poisson aux revendeurs de Palerme, d'Alcamo et de Corleone. La pêche commence le premier jour du Carême. En 1438²⁴, en 1451²⁵ et en 1452²⁶, la plage de Castellammare et de Vallone d'Alcamo est le lieu de débarquement du poisson pêché par des équipages mixtes d'où le poisson gagne à dos de mulet Alcamo et jusqu'à Corleone ; en 1421, c'est à Scopello que s'installe l'équipe de Nicola Monasterio²⁷. Les quantités promises sur la plage chaque matin aux acheteurs oscillent entre 80 et 160 kg, tandis que les espèces sont alors mal connues, les contrats notariés donnant des catégories plutôt que des noms d'espèces, *pixi di scardu* (à écailles), *pixi blanki*, *pixi longu*²⁸, *pixi grossi*²⁹, *pixi bistini*, « sauvages »³⁰, sauf pour les sardines. Pour l'essentiel, les prises appartiennent aux espèces néritiques, qui vivent au-dessus de 50 m de profondeur ; mais la fouille a montré que les filets ont ramené de grandes quantités de thons, espèce benthique, comme le merlu, le mérrou, le pagre, le Saint-Pierre et la vive, mais pêché lors des migrations en surface, au moment du frai. Ajoutons que la fouille a apporté le témoignage de la présence d'un harpon, sans doute pour la pêche aux thons, et aussi de modestes patelles.

¹⁷ Uggeri 1997-1998, p. 308.

¹⁸ Pace 1935, I, p. 403.

¹⁹ Filippo Bruca à Trapani et Bonaventura Januensis à Castellammare ; Filangieri, 1957, p. 64-65, n° 200 et 210.

²⁰ L'enquête du juge Giacomo de Cusentia de Mazara, faite à Trapani le 10 mars 1266, est publiée d'après une copie des archives épiscopales de Mazara par Pisciotta 1995, p. 230-234.

²¹ Filangieri 1950-78, IX, p. 42, n° 120.

²² Elle loue l'ensemble à deux marchands palermitains ; Savagnone 1901, p. 381 ; 21 mars 1377.

²³ Ainsi, en 1431, la *xabica* du marchand palermitain Pierpaolo de Viterbo, opère dans le golfe ; ASP ND G. Maniscalco Spezzone 57 ; 7 novembre 1431.

²⁴ Contrat entre un patron pêcheur palermitain et un poissonnier de Corleone pour livrer sa pêche nocturne le matin pendant tout le Carême ; ASP ND G. Traversa 780 ; 10 novembre 1438.

²⁵ ASP ND G. Traversa 787 ; 11 janvier 1451 ; la barque, *bulichi*, de Giovanni Cactano livrera un cantar, 80 kg, de poisson à un poissonnier d'Alcamo tous les matins *a la playa*.

²⁶ ASP ND G. Traversa 788 ; 17 janvier 1452 ; même barque et même poissonnier, mais ce sont deux cantars chaque matin.

²⁷ ASP ND G. Traversa 780 ; 15 janvier 1421.

²⁸ Aiguilles (*agugli*), murènes (*murini*) et congres (*grunki*).

²⁹ Sars (*saragi*), loup (*prazi*), daurades (*aurati*), brochets de mer (*luzi*), rougets (*trigli*), lichés (*licholi*), mérrou, serran (*perchi*), vieilles (*lapani*), pageot, bogues (*vopi*), merlus (*asinelli*).

³⁰ Mendoles (*minuli*), oblades (*uchate*), saupes (*salpi*), grisets (*scantari*).

Le rivage héberge aussi un chapelet de lieux d'échange, un port bien protégé, Castellammare, deux anses d'accès difficile, Scopello et San Cataldo de Partinico, et une série de plages et d'appontements où les barques viennent charger le bois de chauffe, la Sicchiara (Balestrate aujourd'hui, *Sichara de Castroadmare* et *Sicharotta*), et le grain, au Vallone d'Alcamo.

1.1.3. Itinéraires (fig. 10)

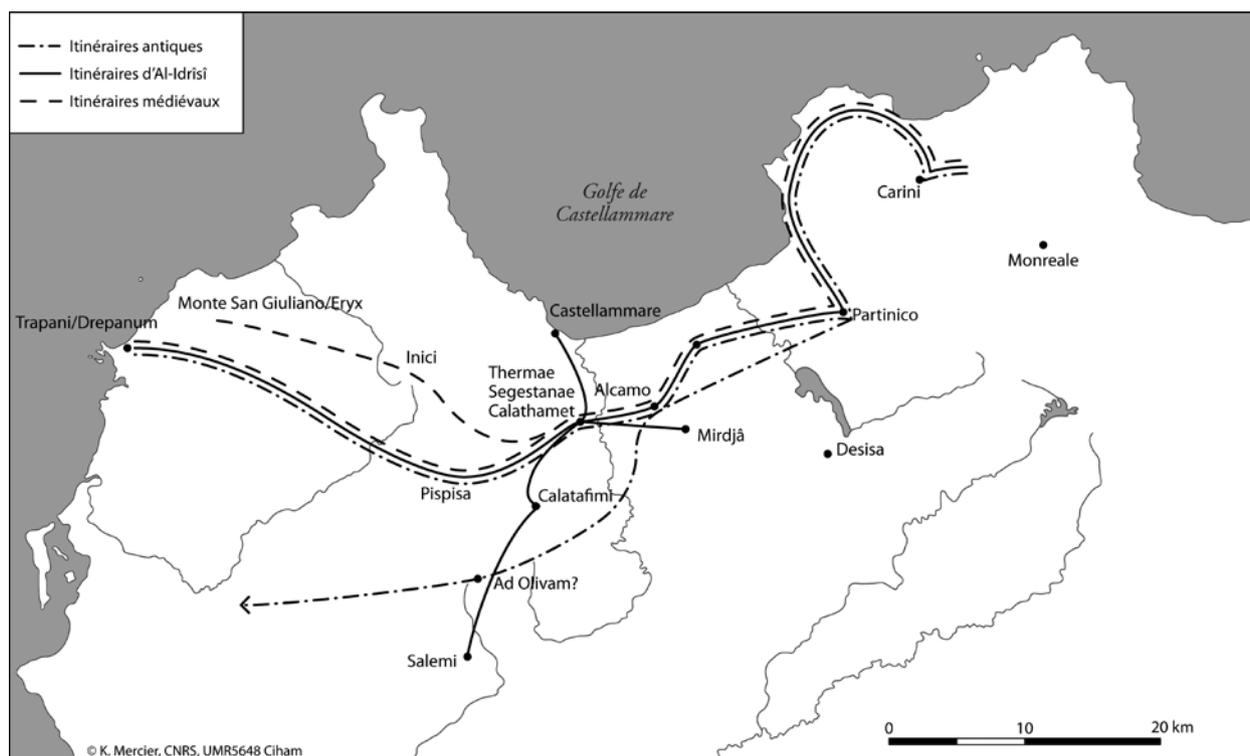


Fig. 10 - Itinéraires antiques et médiévaux de la Sicile du Nord-Ouest

Calathamet, comme Termini Imerese, est une étape de la route héracléenne qui mène de l'Espagne à la Sicile ; la légende raconte qu'Héraclès, qui traînait les bœufs de Géryon, s'est reposé aux bains d'Himère et à ceux de Ségeste dans sa longue course vers les champs d'Éryx³¹. C'est l'indice d'un itinéraire qui suivait le littoral. La Sicile romaine, à l'époque tardive, était parcourue par trois voies côtières, la *Pompeia* qui suivait la côte ionienne de Messine à Syracuse, prolongée par l'*Elorina* jusqu'à Apolline au cap Passero, qui se continuait par Agrigente et Lilybée jusqu'à *Drepanis*/Trapani, et la *Valeria* qui de Messine gagnait *Thermae*/Termini, Palerme, *Cetaria*/Scopello et Trapani. Des transversales unissaient Catane et Termini par *Henna*, Catane et Agrigente, Syracuse et Camerina, Agrigente et Palerme par l'actuel territoire de Corleone, *Halæsa* et *Henna*, *Calacta* (à l'est de Caronia) et *Solusapre*/Capizzi. Deux routes sont enfin identifiées qui constituent avec la *via Valeria* un faisceau le long du littoral de Castellammare. La première, de Palerme, passe par *Parthenicum*, *Longaricum*, la station *ad Olivam* pour gagner Lilybée. La seconde, d'*Hykkara*, dans la plaine de Carini, croise la seconde à *Parthenicum*, rejoint les *Thermae Segestanae* et Trapani, tandis qu'une variante de la *Valeria* passe par l'actuelle *contrada* Sirignano, au sud d'Alcamo, pour rejoindre les *Aquæ Segestanae*. Des stations du *cursus publicus* se fixent près des thermes d'Himera (Termini), de Séli-

³¹ Diodore de Sicile, *Bibliotheca historica*, lib. IV, § XXIII.

nunte (*Aquæ Labodes, Thermæ Seluntinæ*), de Ségeste (*Aquæ Segestanæ sive Pincianæ* ou *Aquæ Perticianaenses*, ce dernier nom pouvant peut-être se référer à *Parthenicum*)³².

La fonction de grand marché d'étape des *Aquæ Segestanæ* a été mise en valeur par la prospection archéologique : tandis que déclinait, à partir du I^{er} siècle ap. J.-C., Ségeste qui perdait sa fonction de cité et se ruralisait, un *vicus* se développait en amont et au sud-ouest de "Ponte Bagni". L'établissement, ranimé au III^e siècle, étendu sur 90 000 m², densément peuplé du IV^e au VII^e siècle, survivait du VIII^e au X^e siècle, regroupé au pied de la colline de Calathamet³³.

Le rôle de la route ne s'est pas éteint pendant les siècles centraux et finaux du Moyen Âge : plusieurs itinéraires en témoignent. D'abord celui que l'on reconstitue à partir de l'œuvre géographique du Palermitain al-Idrîsî achevée vers 1158 : de Palerme, la route gagne Carini, puis, par *Shins* (Cinisi), Partinico, Calatubo, Alcamo et *al-Hammah* (Calathamet), d'où elle rejoint directement Monte San Giuliano et Trapani. *Al-Hammah* apparaît alors comme le principal nœud de communications de la Sicile occidentale : *d'al-Hammah*, une route porte à Calatafimi, puis à Salemi et à *al-Aṣnâm* (Sélinunte), une autre à *Madâridj* (Castellammare del Golfo), une autre encore au bourg fortifié de *Mir.djah*, qu'il situe au nord d'Alcamo, mais qui s'identifie sans doute avec la *contrada* Marugi (aujourd'hui Maruggi, site archéologique de la fin de l'Antiquité) citée au XIV^e siècle, sur les pentes du Mont Bonifato, au sud-sud-est.

Le texte d'al-Idrîsî, sans doute incomplet et qui ne s'attache qu'aux sites et aux communications essentiels, montre par ailleurs un dense réseau de routes, où manque seulement la jonction Salemi-Marsala. Dans la vallée du Belice, les itinéraires d'al-Idrîsî sont confirmés et complétés par les indications des grandes délimitations établies pour l'archevêché de Monreale en 1182. Iato, Calatrasi, Corleone et *Manzil Sindî/Misilindino* (Santa Margherita Belice) y constituent les nœuds de communication tandis que les chemins débouchent sur Calatafimi, sur Salemi et sur Sciacca.

En 1185, le pèlerin andalou Ibn Djubayr traverse la Sicile occidentale pour aller chercher à Trapani un passage pour l'Andalus : à travers une campagne fertile qui évoque pour lui la *Qanbaniyya*, Campiña de Cordoue, il rejoint Alcamo qu'il quitte le 29 décembre, passant à *Hiṣn al-Hammah* (Calathamet), pour arriver l'après-midi à Trapani.

En 1475, le témoignage d'un Palermitain parti en famille à dos de mulet passer la fête de Notre-Dame de mi-août à Monte San Giuliano (Erice) confirme que la route allait d'Alcamo aux Bagni di Santa Margherita pour gagner Trapani par le *fondaco* Pispisa (sur les hauteurs de Ségeste) ; au retour, de Monte San Giuliano, la caravane passait par la tour d'Inici, puis par les Bains, vers Alcamo³⁴. Les chemins de Trapani et de Monte San Giuliano convergeaient donc de manière stable vers le site de Calathamet où ils rejoignaient la route de Calatafimi, de Salemi et de Mazara. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, Salemi, à équidistance de Mazara et de Marsala, vers lesquels elle distribue les caravanes de mulets, était devenu le centre routier par excellence, cœur du Val de Mazara, bien peuplé et pourvu d'une abondante hôtellerie de *fondaci*, sans pour cela dépouiller Calathamet de son rôle d'étape vers Trapani, par la route directe. Une partie de la population lombarde de Corleone émigre à Salemi vers 1380³⁵ et Guarnerio Ventimiglia, seigneur d'Alcamo, y installe sa résidence.

On note qu'en dépit des efforts du pouvoir politique pour faire construire des ponts, déjà sans doute sous les Normands et de nouveau au début du XIV^e siècle, puis sous Alphonse le Magnanime, le passage du Fiume Caldo n'est pas équipé d'un pont³⁶ : il se fait à gué, en aval des sources, comme en témoigne le « diplôme de grâces municipales » de 1393. C'est le signe que les routes principales passaient au nord, puis à l'ouest du Gaggera. Les Bains et le territoire septentrional sont séparés du terroir des collines, ce qui annonce le dépeçage de Calathamet.

³² Uggeri 1997-98.

³³ Aprosoio *et al.* 1997, p. 187-193 et Molinari, Neri, 2004, p. 109-127 : l'autre centre majeur du territoire de Ségeste, du IV^e au VII^e siècle, est Rosignolo, au Sud, qui comporte aussi un édifice thermal et se trouve probablement sur la route de *Longaricum* à *ad Olivam*.

³⁴ Giuffrida 1973, I, 1.

³⁵ Bresc 1986, p. 597.

³⁶ *Ibid.*, p. 358.

1. 2. L'encadrement des sites voisins (fig. 11)

La prospection effectuée en 1995-1999 par Alessandra Molinari et Ilaria Neri a permis de dessiner le contexte de l'habitat entre les derniers siècles de l'Antiquité et l'établissement du Calathamet du XII^e siècle. À partir du II^e siècle, le territoire de Ségeste a connu un double mouvement, la décadence graduelle et la ruralisation de la cité, sans abandon complet, et la multiplication de « fattorie », de « fermes mono- ou plurifamiliales »³⁷, tandis que des « villages » manifestaient une vitalité qui trouve sa preuve dans l'impor-

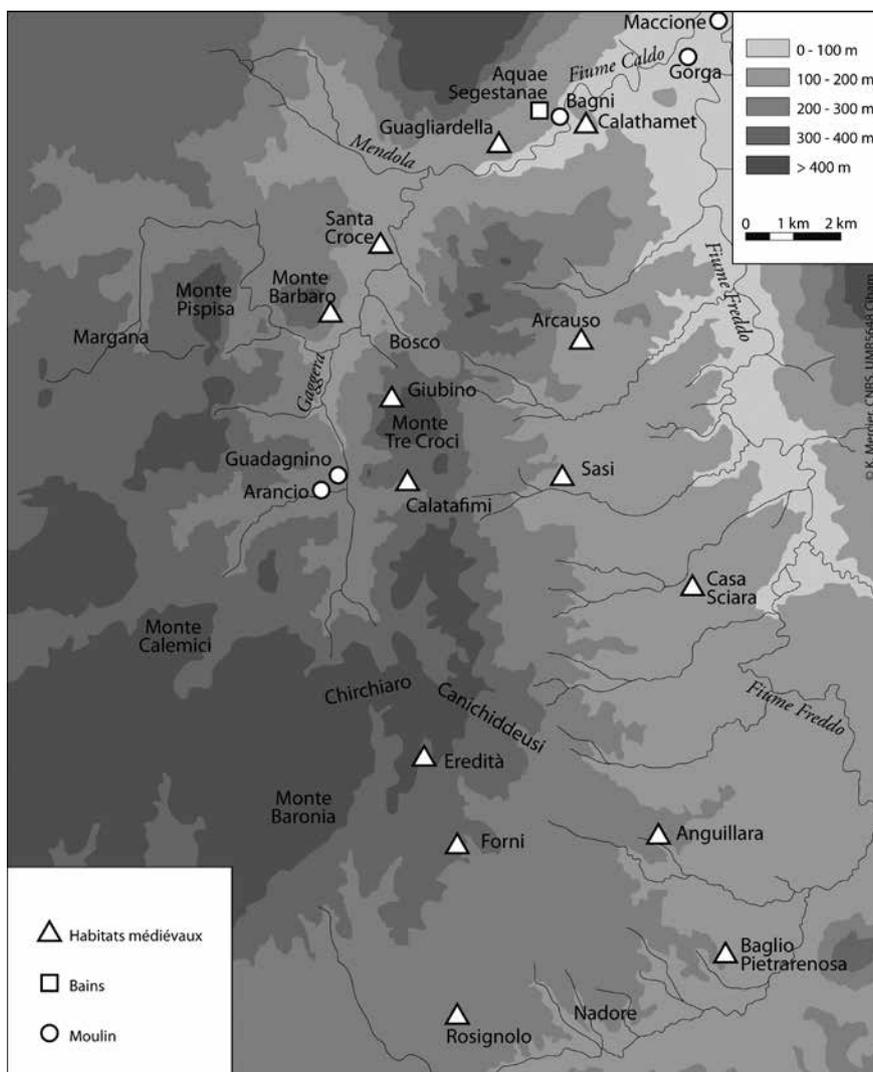


Fig. 11 - La région de Calathamet: éléments de localisation

tation de céramique nord-africaine, mais non point d'amphores, de conteneurs de grains, d'huile, de vin ou de poisson en conserve. Ce sont donc des campagnes autosuffisantes, à l'économie agricole diversifiée. Les sites sont nombreux, au moins une quinzaine clairement identifiés, qui entourent les collines de Calatafimi. La présence massive d'amphores africaines signale ensuite le passage au *latifundium*, la monoculture exportatrice des céréales.

³⁷ Molinari, Neri 2004, p. 112.

Au témoignage de la prospection, trois centres remarquables franchissent le cap des années 450, tandis que les autres connaissent un abandon brutal, qu'Ilaria Neri met en rapport avec l'invasion vandale de 440 : ce sont des habitats importants, des marchés, Arcauso, site de colline qui restera occupé sans doute jusqu'au XII^e siècle, Rossignolo, « borgo » fondé au IV^e, et qui sera abandonné à la fin du VII^e, et *Aqua Segestana*. Le VII^e siècle connaît de plus encore quatre villages, Ségeste, Pispisa, Baglio Pietrarenosa, Eredità, et le VIII^e voit se réduire la liste : Baglio Pietrarenosa, Eredità, *Aqua Segestana* et Arcauso survivent et une fréquentation incertaine continue à Rossignolo, tandis que la céramique d'importation disparaît. La crise voit l'abandon des sites de pente, sans réoccupation des hauteurs.

1.2.1 Un « *incastellamento* » arabe ?

Le témoignage de la toponymie, ou du moins celui des noms d'habitat qui ont été conservés, permet de repérer des sites occupés probablement à l'époque de la domination musulmane sur l'île, mais qui peuvent aussi avoir été fondés à l'époque normande, quand la population de la Sicile occidentale est en majorité arabe et musulmane et que la langue de l'administration est l'arabe. *Qal'a* signale d'abord les habitats fermés, les sites de hauteur fortifiés, comme *qasr*, tandis que *rahal* et *manzil* désignent des habitats ouverts.

La prospection signale, entre le X^e et le XI^e siècle, l'abandon des sites de fond de vallée pour des sites de pente, à moyenne altitude, et de hauteur : c'est le moment où sont fondées Calathamet et sans doute Calatafimi, dont le nom même, *Qal'a Fimî*, « d'Euphémios », le nom du gouverneur byzantin qui a usurpé le titre impérial et appelé les Arabes, situe la création, ou une nouvelle dénomination, aux temps de la conquête, comme peut-être aussi *Qal'at Awbî*, et, ailleurs, dans les Madonies, Caltavuturo, *Qal'at Abî Thawr*, du nom de l'un des « condottieri » de l'armée musulmane. La Sicile occidentale connaît en effet un grand nombre de ces noms en *qal'a*, révélés pour la première fois par les chroniqueurs arabes³⁸, par la documentation normande³⁹, dans la géographie d'al-Idrîsî⁴⁰ et par les actes de chancellerie des XIII^e et XIV^e siècles⁴¹. Quelques noms semblables transparaissent encore dans la toponymie de la Sicile moderne et contemporaine⁴². La carte géographique récemment découverte par Jeremy Johns⁴³ ajoute à cette liste une dizaine de noms dont un seul se situe presque assurément en Sicile occidentale, *Qal'at Mûn*, dont J. Johns propose l'identification avec Qalamûnish, Calamonaci près de Sciacca, nom qui paraissait d'origine romane. Ils se répartissent entre la zone de Ségeste (Calatabarbaro, Calatafimi, Calataxibuni, Calathamet), celle de la vallée du Belice (Kalatabusamara/Rocca Busambra, Calatali, Calatamauro, Calatallaci/Celso, Calatrasi, Qal'at al-Tarîq), celle d'Alcamo (Calatubo) et celle de Salemi (Calatameni).

La relation entre la fondation, ou la réoccupation de ces sites, en tout cas leur nouvelle dénomination, ont été mises en rapport avec le rescrit de Mu'izz ordonnant, en 966-967, la construction de sites fortifiés, un *hişn* par district (*iqîlm*), fourni d'une mosquée *djâmi*^c (à *khutba*) garnie d'un *minbar*⁴⁴. Le texte de Nuwayrî précise que les *shuyûkh* envoyés doivent permettre aux habitants du district de séjourner dans le bourg fortifié, et ne pas leur permettre de demeurer dispersés dans les villages (*qurâ*). On perçoit la continuité de la politique fâtimide avec celle des Aghlabides qui avaient construit en Ifrîqiyya « dix mille *quşûr* » ; le chiffre signifie simplement « grand nombre », mais la *Géographie* d'al-Idrîsî prouve bien la dense implantation des habitats fermés sur certains itinéraires, en particulier le long du littoral. A. Molinari pose le problème de l'efficacité du rescrit, dont la fonction réunit les objectifs qui avaient été ceux des

³⁸ Caltabellotta (936-937) dans la *Chronique de Cambridge*, et sous le nom de Mawr, Calatamauro dans Ibn al-Athîr (838).

³⁹ Calatubo et Calataczaruth (non identifiée) en 1093, Calathamet en 1100, Calatrasi en 1162, Calatali, Calatallaci et Kalatabusamara en 1182.

⁴⁰ Calatafimi, Calatrasi, Calathamet, Calatubo, Caltabellotta et Qal'at al-Tarîq, au N. de Corleone.

⁴¹ Calatabarbaro en 1292 et 1328, Calataxibuni ou Calatagabuni (Giubino) en 1363.

⁴² Calatameni à Salemi.

⁴³ Johns 2004, p. 409-449.

⁴⁴ Bresc 1983, p. 29-34.

Aghlabides : défense, contrôle des tribus, islamisation, arabisation, acculturation aux modèles arabes, organisation fiscale. Elle conclut à une réussite partielle, puisque l'habitat dispersé n'a pas disparu, mais à la création réussie de chefs-lieux de district, et au « rôle hégémonique » de Calathamet sur le vaste terroir de l'ancienne cité de Ségeste, au témoignage d'al-Idrîsî⁴⁵.

Cet « incastellamento » n'est en effet pas intégral : la prospection du territoire de Ségeste a montré la persistance au XI^e, et encore au XII^e siècle, de sites de plaine et de moyenne colline. On retrouve la même observation dans la haute vallée du Belice, où la moitié des sites occupés aux VI^e-VII^e siècles sont habités aux X^e-XI^e siècle⁴⁶ et dans l'Agrigentini, où la prospection ciblée laisse entrevoir la même continuité sur plus de la moitié des sites explorés⁴⁷.

Avec la conquête normande, apparaissent des sites de fonds de vallée, nouveaux et de brève vie, le long du Fiume Freddo (Casa Sciarra, Contrada Sasi) et du Gaggera (site n° 39 de la prospection d'A. Molinari et I. Neri, dans le voisinage du Timpone Santa Croce et proche de la rivière Mëndola). La continuité du site ouvert d'Arcauso (dont la première syllabe, Ar-, peut être, dans la toponymie sicilienne, la résolution de *Rahat*⁴⁸) jusqu'à la fin du XI^e siècle ouvre le problème de l'habitat dispersé et périphérique de l'époque normande, comme le nom de la *contrada Meczulifurna/Forni*, probable dérivation d'un nom en *Manzîl*⁴⁹. Qu'il soit destiné à accueillir une population de vilains « décastellés » autoritairement, dans un contexte de désarmement et de surveillance des musulmans⁵⁰, ou admis comme « hôtes » après une fuite et une errance, ou qu'il soit simplement le cadre de l'exploitation agricole, du domaine, ou de la perception fiscale (la communauté fiscale), en continuité avec d'anciennes formes d'habitat, le casal trouve son statut subalterne, qu'il ne perdra qu'avec sa disparition ou l'acquisition de son indépendance juridique ; il appartient généralement à un district dominé par une « terre », une *diakratèsis*. L'Agrigentini en donne des exemples éclairants⁵¹.

La prospection montre enfin un peu partout, et surtout dans l'Agrigentini, des sites hauts, sommairement fortifiés, d'époque normande et qu'on identifie à des casaux cités par les textes⁵² : ont-ils été tolérés, ou démantelés ? Dans l'hypothèse d'un dessein normand de domination militaire stricte, sont-ils la preuve de la persistance de zones mal contrôlées ou, au contraire, les résidences des *quwwâd* arabes intégrés dans l'aristocratie et surveillant des régions de population musulmane majoritaire ?

Une dernière question se pose : en 1060-1070, au moment de la conquête rapide de la Sicile par une poignée de Normands, quelle était la population de l'île, et en particulier de sa partie occidentale ? Si on admet que la majorité avait été islamisée et arabisée, peut-être par les mesures de regroupement contenues dans les rescrits de Mu'izz, toutes les traces du christianisme et de l'hellénisme n'avaient pas été effacées. La carte découverte par Jeremy Johns montre que le toponyme de Cap de San Vito (saint Guy) s'est maintenu ; des églises isolées sont signalées en 1182 dans les campagnes de Iato, de Corleone et un des toponymes arabes de Calatafimi en 1393 évoque de « petites églises », *chanisselli*⁵³. La fondation d'un métoque de l'archimandritat du Saint-Sauveur de Messine à Troccoli, près de Caltabellotta, indique la présence de po-

⁴⁵ Molinari 1997a, p. 27, 35.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 29.

⁴⁷ Barruggeri, Cattà, Faùma, Giammaritaro, Mizzaro, Monte Castello, Realturco, Rocca San Benedetto, Serre Vocali, Terrasi ; Rizzo 2004.

⁴⁸ Comme dans Arcivocale/*Rahalbukal*, l'*Archimusa*, l'*Armici/Rachalmichi* (Lentini), et Albiara/*Ralbiatum* (Licata), *Albiato/Ralbiatum* (Lentini).

⁴⁹ Sur le modèle de Mezzoiuso (*Manzîl Yûsuf*), l'homonyme *Meczulifurni/Misilifurni* (San Bartolomeo dans le territoire de Sciacca), et du toponyme médiéval de *Menzolicudi* (près de Mazara).

⁵⁰ Hypothèse discutée par Molinari 1997a, p. 28.

⁵¹ Les casaux de Catalfaragio, Chanziria, Faùma, Gibilsindini, Rachalcayd, Rancidili et Stephanu sont explicitement dits en 1320 « au territoire de Girgenti », et, au XV^e siècle, en 1429 la cité de Girgenti invoque l'unité et la discipline de son *districtum*, composé alors de fiefs non habités, héritiers des casaux, pour demander que toute l'exportation des grains passe par sa marine, jusqu'à Muxaro et Montechiaro ; ASP Canc. 61, f. 67.

⁵² Caternine, Platanella, Salume ; Rizzo 2004.

⁵³ Molinari 1997a, p. 37.

pulations grecques plus au sud, comme un notariat grec et des monastères précoces à Mazara⁵⁴, mais aussi une souscription grecque, tardive il est vrai, en 1296 à Salemi⁵⁵.

Calathamet a été fondé, puis puissamment fortifié au centre d'un terroir varié et équilibré, autosuffisant si nécessaire. Depuis la fin de l'Antiquité, ce terroir est animé, au témoignage de la prospection, par un mouvement permanent de sites archéologiques de fonds de vallée et de moyenne colline, qui se prolonge jusqu'au XIIe siècle, avec la permanence et la renaissance de petits habitats, c'est-à-dire des casaux, dont nous ne savons rien. L'« incastellamento » fâtimide avait pour objectif le regroupement de toute la population dans les sites fortifiés et pour résultat prévu l'abandon des « villages ». La construction du paysage habité de la Sicile normande a au contraire pour modèle, comme en Terre sainte, l'articulation du site fortifié, « terre » ou *castrum*, et du casal ouvert. La rétraction des sites fortifiés, au XIIIe siècle, sous l'effet des guerres civiles, s'accompagnera de celle de ces casaux, fort mal connus pour la Sicile occidentale et dont les traces sont principalement toponymiques.

2. La « terre » de Calathamet

2.1. La fondation de l'évêché de Mazara

Le nom de Calathamet apparaît pour la première fois dans un des deux diplômes qui sanctionnent la fondation et la dotation de l'évêché de Mazara. Les deux textes sont de conservation et d'édition médiocres, copies du début du XVI^e siècle sur des originaux prétendus conservés à l'évêché. Dans le premier, en effet, daté de Mazara, en octobre 1093, prétendument de la main de Robert de *Urbe*, chapelain et chancelier du comte, Calathamet n'est pas présent. La liste des « terres » comprend Mazara, Marsala, Termini (*Traboli*), Calatubo, Partinico, *Gulmes* (identifié avec Cinisi), Carini, Iato, *Calathaczaruth* (encore non identifié) et Belici (*Belich*, Pietra di Belice)⁵⁶. Le second, la bulle de confirmation du pape Pascal II, du 15 octobre 1100⁵⁷, voit apparaître *Calathameth* tandis que Partinico disparaît et que Cinisi est appelé *Cinos*. Cette seconde version est plus vraisemblable, tandis que la première a été refaite et interpolée comme le note Salvatore Fodale⁵⁸. On peut remarquer que, dans les deux diplômes, la liste ne comprend que dix « terres » alors que Geoffroy Malaterra, décrivant la conquête de l'ouest insulaire rapportait qu'après la prise de Trapani, en 1073, le comte Roger avait distribué douze « terres » fortifiées, avec leurs dépendances (sans doute leurs casaux), entre ses chevaliers⁵⁹. C'était peut-être une formule toute faite, destinée à établir un modèle de cour princière, douze châteaux, douze pairs, et non précisément un évêché, encore qu'on retrouve onze châteaux associés à Agrigente conquise⁶⁰.

2.2. Le document du chartrier de Josaphat

Le 8 juin 1266, à Messine, sous le gouvernement de Charles I^{er} d'Anjou, le juge Oliverio de Cathania et le notaire Paolo de Thetis vidiment un acte original présenté par frère Constantin, prieur de Santa Maria Madalena de Messine, prieur du monastère hiérosolymitain de Sainte-Marie de la Vallée de Josaphat, bientôt

⁵⁴ Grégoire 1932, p. 79-107.

⁵⁵ ASP Tabulario della Magione perg. 289.

⁵⁶ Mongitore 1733, II, p. 842-843.

⁵⁷ *Ibid.*, II, p. 843.

⁵⁸ Fodale 1991, p. 102.

⁵⁹ Pontieri 1927, III, 11, p. 63 : *duodecim famosissima castra... militibus suis distribuens cum omnibus appendiciis suis de se habenda delegavit.*

⁶⁰ *Ibid.*, IV, 5, p. 87-88.

replié en 1292 à Messine⁶¹. Il n'a pas encore été publié intégralement, mais seulement analysé par Kohler⁶². Une copie, riche de variantes, est conservée de la main d'Antonino Amico (Messine, 1586-1641)⁶³. Le *vidimus* présente tous les critères, externes et internes, de l'authenticité : maître Oliverio de Cathania, un juriste, est bien attesté comme juge en 1265-1266 et 1266-1267⁶⁴, de même que le notaire qui instrumente⁶⁵ et, parmi les témoins, le notaire Matteo de Synapa apparaît régulièrement à Messine de 1263 à 1301⁶⁶.

La prudence s'impose en effet. Le fonds d'archives de Josaphat abonde en forgeries ; l'église de Terre sainte, bâtie sur le tombeau de la Vierge, a possédé très tôt des biens en Sicile, mais la perte de ses archives et le désir de vieillir l'origine de son patrimoine et de changer la personnalité des premiers donateurs ont amené les moines siciliens de Josaphat à falsifier ou à interpoler les actes⁶⁷. Le nœud de l'affaire est constitué par la fondation de l'église de Sainte-Marie Madeleine de Paternò et par la date de la franchise d'importation et d'exportation de marchandises par le port de Messine : la clé en est donnée par deux bulles d'Innocent II datées du même jour, dont l'une est la copie falsifiée de l'autre⁶⁸. Les moines ont voulu, coûte que coûte, attribuer aux grands de la Cour de Roger II, aux parents proches du prince, l'origine de leurs églises, probablement pour les faire échapper à l'ordinaire, à sa juridiction et aux décimes, alors que ce sont les évêques qui sont les bienfaiteurs originels quand les actes sont conservés, Anserius, évêque de Catane pour Paternò, l'évêque de Cosenza pour les églises de Calabre. Les faux attribuent ainsi la fondation de l'église de Paternò au marquis Henri Aleramico, qui domine effectivement Catane et le centre de la Sicile orientale vers 1110-1120. L'acte de donation de l'église de Galati, prétendument d'Éléazar de Maulévrier, est un faux, de même que la confirmation de Roger II, en 1144, validant une série de dix-sept actes de donation, dont celle de l'église de Calathamet par Renaud de Thiron⁶⁹, et toute une série d'actes de confirmation. Les actes cités dans la prétendue confirmation de 1144 sont à l'évidence éminemment suspects : la bulle authentique d'Innocent II, en 1140, confirme toutes les possessions de Josaphat, dont « l'église Sainte-Marie de *Calathameth*, avec ses vilains, terres et possessions, donnés par Renaud de Thiron »⁷⁰. Ce sont les vilains et les terres qui ont fait l'objet de la donation.

L'original, à la diplomatique originale, sans date, de style subjectif, se présente comme une donation d'Hélie de Thiron et de sa femme Hodierna à l'abbaye de Josaphat. Le texte découvre cependant bientôt qu'il combine une confirmation, celle d'une largesse fondatrice de Renaud de Thiron, père d'Hélie, celle des terres, des vignes, d'un bois, d'un moulin et de cinq maisons de vilains, et une nouvelle donation, complémentaire, d'une terre pour y planter une vigne, des dîmes de la foire annuelle, accompagnée d'une dotation annuelle en petit bétail, des restes de la table seigneuriale, d'une fourniture de nourriture et de vin pour les familiers du futur prieuré et enfin d'une allocation de deux onces d'or par an.

La date de la première donation n'est pas précisée, mais elle se place entre les premières années du XII^e siècle et les années 1120, puisque nous perdons de vue Renaud de Thiron en 1122. Celle de la copie authentique s'explique par le contexte politique, la chute du royaume frédéricien et l'arrivée au pouvoir d'une dynastie française attentive aux revendications des églises et de son allié, le pontificat. En 1266, le château de Calathamet n'était sans doute pas encore intégralement détruit et, sous le nouveau régime, les moines de Josaphat pouvaient espérer une restauration du prieuré. Dans l'atmosphère triomphale de la pre-

⁶¹ Quand l'abbé Guillaume s'y établit ; l'abbaye de Sainte-Marie Latine s'était repliée à San Filippo d'Argirò dès avant 1194 ; Bresc-Bautier 1975, p. 30.

⁶² Kohler 1899, p. 190-191, n° LXXXI.

⁶³ BCP QqH 11, f. 39 ; analyse de Kohler 1899, p. 132, n° XXIII.

⁶⁴ Ciccarelli 1986, p. 165 (16 mars 1266), 172 (22 février 1267), 179 (31 août de la même année) et Penet 1998, p. 126.

⁶⁵ Et qui apparaît dans le chartrier de Sainte-Marie de Messine en 1259 ; *Ibid.*, p. 108.

⁶⁶ Ciccarelli 1986, p. 151, 209, 213, 233, 239, 279, 280, 315.

⁶⁷ Riche bibliographie : Garufi 1908, 3, p. 161-163, 315-349 ; *Id.* 1899, p. 301-332 ; Bresc-Bautier 1975, p. 13-34.

⁶⁸ ASP TSMVG, perg. n° 25 et 26 ; Delaborde 1880, p. 52, n° XXI. Sur les faux, Kehr 1899, p. 338-368.

⁶⁹ ASP TSMVG, perg. n° 28 ; 11 octobre 1144 ; copie d'Amico, BCP QqH 11, f. 235 ; Battaglia 1895, p. 3-8, n° XVI ; Kohler 1899, p. 133-136, n° 25 ; Garufi 1899, p. 48 ; Kehr 1899, p. 345-347.

⁷⁰ *Ecclesiam Sancte Marie de Calathameth cum villanis, terris, possessionibus quoque suis a Rainaldo de Tirone datis, et non datam.*

mière année de son règne, le roi guelfe victorieux entreprenait en effet la restitution promise aux églises de leurs droits et de leurs revenus.

2.2.1. Un prieuré d'un ordre de Terre sainte en élaboration (fig. 12)

L'abbaye de Notre-Dame de la Vallée de Josaphat est l'un des ordres de Terre sainte possessionnés précocement en Sicile : vers 1124 il reçoit l'église de Sainte-Anne de Galati, vers 1140 la confirmation de Sainte-Marie de Calathamet, de Sainte-Marie et de Sainte-Marie Madeleine de Paternò et de l'église suburbaine de Sainte-Marie Madeleine de Messine, ainsi que de vilains à Sciacca donnés par Simon « fils du duc »⁷¹. C'est l'époque où l'abbaye de Sainte-Marie Latine de Jérusalem obtient, en 1126, le monastère grec de Saint-Philippe d'Argirò, désaffecté sans doute depuis la persécution de Hâkim, et des églises à San

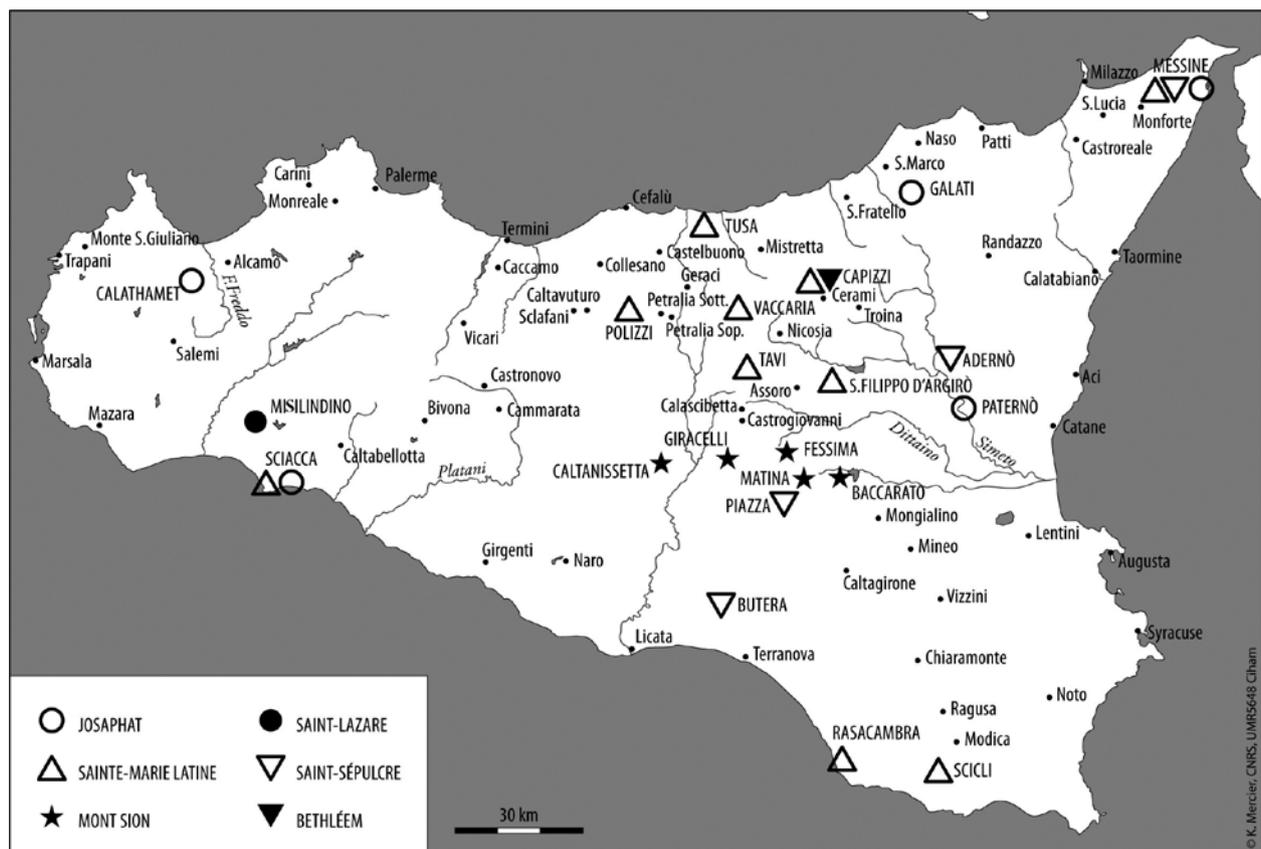


Fig. 12 - Les possessions siciliennes des établissements de Terre sainte au XII^e siècle

Filippo (auj. Agira), à Tusa, au casal de Rasacambra, à Capizzi, à Polizzi, à Vaccaria, à Sciacca, à Scicli, à Tavi et dans les faubourgs de Messine. Le Mont Sion recevra des églises à Caltanissetta, à Baccarato (entre Piazza et Paternò), à Mesina, Fesima et Giracelli dans les environs d'Aidone et de Castrogiovanni. L'ordre de Saint-Lazare possède une église dans le casal de Meselendino et, enfin, le Saint-Sépulcre des églises à Piazza et à Butera en 1148, à Aderò et enfin à Messine. On note que les donations sont concentrées dans le cœur de la Sicile orientale, entre Piazza, Aidone, Paternò, Butera et Castrogiovanni⁷², qui sont aussi les

⁷¹ Synthèse dans White 1984, p. 325-331.

⁷² Voir les cartes de Bresc-Bautier 1975.

points forts de l'immigration lombarde de la fin du XI^e siècle et de l'autorité des marquis Aleramici, alliés et parents du comte Roger : le marquis Henri est le frère de la comtesse Adélaïde, épouse de Roger, et aussi le gendre du comte. On note que, dans l'ensemble, les établissements de Terre sainte ont reçu peu de donations dans l'Ouest de l'île, la région la plus islamisée : une église à Meselendino, une autre à Sciacca et les revenus des vilains de Sciacca. Josaphat offre donc une figure originale : la donation de Calathamet s'explique sans doute par les liens des Thiron avec la reine et avec Henri Aleramico ; quant aux revenus de Sciacca, il est peu probable qu'ils viennent du comte Simon Aleramico, qui pourrait être appelé « fils du marquis Henri », non point « fils du duc », c'est-à-dire de Robert Guiscard ou de Roger Borsa. Plusieurs cadets des divers rameaux des Hauteville se sont en effet fixés en Sicile, Tancredi à Syracuse, Geoffroi à Raguse, mais ce Simon, sans doute un bâtard, nous est inconnu.

Josaphat est extrêmement populaire dans la noblesse normande de Sicile : le rôle des donateurs, présenté comme une liste des confrères de Josaphat, ne comprend pas moins de 82 noms⁷³. Après le comte et l'évêque de Catane Ansgier (donateur de l'église de Paternò), ce sont d'abord le marquis Henri Aleramico et ses clients⁷⁴, dont certains avaient été les barons de Tancredi de Syracuse⁷⁵, puis d'autres grands, Achinus Brito, Geoffroy de Gagliano (probablement un Pirou), Robert, « fils du duc » (doublet de Simon), Robert Malconvenant, Mauger et Guillaume de Gorges, Herbert Bucel, Ranus de Mortain, Robert de Milly, suivis de leurs propres barons⁷⁶, et même le grand émir Georges d'Antioche. Tous les grands barons ne figurent cependant pas sur la liste, ni les Craon, ni les Sourdeval, ni les Lucy, les Malet, les Ridet. Si la dévotion à Josaphat est portée par l'adhésion de Roger II et du marquis Henri, ce n'est pas une dévotion universelle, mais un choix⁷⁷. Ce choix est sans doute lié au mariage d'Adélaïde : régente énergique de 1101 à 1112 au nom de ses fils, Simon, puis Roger II, appuyée sur ses fidèles, Richard Avenel, Hugues de Puceuil, Raoul de Beauvais, Renaud de Thiron, Jean de Partinico, Herbert Bucel, Elzéar de Maulévrier, Matthieu de Craon, Roger de Montbray, et sur un groupe de hauts fonctionnaires grecs, elle a mâté la révolte des barons. En 1112, jeune encore et ambitieuse, elle accepte d'épouser Baudouin I^{er} de Jérusalem qui répudie son épouse, l'Arménienne Arda, et de lui apporter une dot considérable nécessaire aux finances du jeune royaume. Le mariage, célébré à l'été 1113, est miné par l'opposition du clergé à la bigamie du souverain ; il est rompu en avril 1117 et la reine humiliée revient mourir en Sicile l'année suivante. Avant de quitter la Terre sainte et comme vœu, pour obtenir une navigation prospère, elle ordonne à Elzéar de Maulévrier de construire deux églises à Galati, l'une en l'honneur de sainte Anne, donnée à Josaphat sur l'ordre de la reine, et l'autre dédiée à la Vierge⁷⁸. On peut supposer donc que la dévotion des barons d'Adélaïde au tombeau de la Vierge, qu'ils aient accompagné la souveraine en Terre sainte ou soient restés auprès de Roger, repose sur le choix de la reine.

Une hiérarchie de prieurs constitue l'organisation domaniale des abbayes de Terre sainte en Sicile : un prieur général des maisons de Josaphat dans le royaume est en place en mars 1172, contrôlant les prieurs locaux⁷⁹ ; dès 1126, un prieur gouverne Saint-Philippe d'Argirò au nom de Sainte-Marie Latine⁸⁰ et il est attesté avec régularité pendant tout le siècle ; on verra ensuite à Polizzi, en 1176, un prieur de Sainte-Marie de la Gadera, obédience de Sainte-Marie Latine, en 1224, à Capizzi un prieur de Saint-Philippe, dépendance de Sainte-Marie Latine et un prieur de Saint-Jacques, obédience de Bethléem⁸¹, et en 1229 un prieur de Saint-Laurent à Scicli⁸². Les chanoines du Saint-Sépulcre sont représentés dès 1160 à Adernò par un

⁷³ BCP, QqH 11, f. 9v^o ; édition partielle dans Li Gotti 1956, p. 83-85.

⁷⁴ Salomon de Garsiliato, Abbo et Gautier de Garres (Barresi), Girbaud de Convicino (Bubly), Giraud de Mazarino.

⁷⁵ Giraud de Lentini, Manfred de Scicli, Hervé Tête-d'âne.

⁷⁶ Jean de Partinico, Salomon de Sciacca.

⁷⁷ Curieusement, Elzéar de Maulévrier, donateur de l'église de Galati, ne figure pas parmi les « confrères », ce qui fait douter de la transmission intégrale de la liste.

⁷⁸ Delaborde 1880, p. 52, n° XXI : *quando ab Jerosolimis cum nobilibus baronibus rediens antequam in mare intrasset, si cum prosperitate remearet, duas ecclesias... edificare Deo vovit*.

⁷⁹ Garufi 1898, p. 149.

⁸⁰ White 1984, p. 342.

⁸¹ Longo Minnolo 1969-70, p. 139, n° 16.

⁸² *Ibid.*, p. 225, n° 28.

précepteur⁸³, en 1182 par un prieur à Piazza et à Messine, vers 1190, par un visiteur et par un précepteur⁸⁴. Cette organisation suit le modèle des monastères grecs, structurés en métoques et en granges, et des évêchés siciliens d'époque normande, organisés en prieurés attestés pour le diocèse de Palerme dès 1134, pour celui de Patti en 1154, en 1172 pour Cefalù, en 1279 pour Girgenti, avec à leur tête un prieur qui prend aussi le titre de *magister*⁸⁵. Le nom de prieuré est rarement utilisé, mais plutôt celui d'*obediencia*, et c'est l'entité de la dotation qui permet de distinguer les simples églises dont le desservant est maintenu par la donation d'une vigne et d'une petite entreprise agricole et le futur prieuré, qui repose sur un groupe de vilains, trois, cinq, six, dix, vingt même et trente, sur un casal, un moulin, une cotonnaie et qui a donc besoin d'un personnel de gestion. La donation de Renaud et d'Hélie de Thiron s'inscrit dans ce deuxième type.

Le problème de la fonction se pose pour tous les prieurés latins, particulièrement pour ceux des établissements de Terre sainte : on pense spontanément à un effort de conversion des musulmans, de latinisation de la population chrétienne de rite grec et de langue arabe, mais l'existence d'un grand dessein n'est pas assurée, pas plus qu'il n'apparaît en Syrie. Les conversions ne sont pas absentes en Sicile, mais elles sont rares⁸⁶, la latinisation ne concerne que le cadre épiscopal et quelques abbayes grecques à l'abandon, tandis qu'une pléiade de monastères et de métoques de rite grec est fondée par les membres de familles siciliennes et calabraises qui servent le prince. La jeune abbaye de Josaphat n'avait sans doute ni vers 1120 ni encore vingt ans après l'expérience nécessaire pour encadrer les processus complexes de mise en valeur du terroir et d'encadrement des populations qu'on est tenté de lui attribuer. Le moteur de la donation était simplement la piété à l'égard de Jérusalem, sans qu'intervienne une identification particulière des situations entre Sicile et Terre sainte, et la Sicile représentait déjà le grand arrière des établissements religieux de Syrie, et pouvait fournir le ravitaillement. Cette piété est fortement ancrée, alors même que Roger I^{er} et ses barons n'ont pas participé à la première croisade : la chapelle la plus ancienne du Palais de Palerme, élevée aux temps de Robert Guiscard, est intitulée à Sainte-Marie de Jérusalem⁸⁷ et nous avons des indications plus tardives d'une dévotion populaire continue au Saint-Sépulcre⁸⁸.

Dans tout l'Occident, les donations de biens aux églises de Terre sainte prévoient l'envoi d'un cens en argent à la maison mère. Du point de vue de Josaphat, deux objectifs peuvent être avancés : les domaines d'Europe occidentale assurent une rente, en argent et en nature, renforcée éventuellement par la vente sur les marchés des productions agricoles de la réserve ; le transfert, commode, peut contribuer à financer la construction, puis l'entretien du monastère hiérosolymitain. La monarchie dispense régulièrement les grands établissements ecclésiastiques des droits d'exportation sur les produits destinés à leur ravitaillement : le monastère/évêché de Lipari reçoit ainsi en 1134 l'exonération des droits sur les grains, le beurre et le fromage⁸⁹. D'autres privilèges insèrent les établissements ecclésiastiques dans le commerce « international » : en 1132, l'évêque de Cefalù est exempté de toutes taxes sur ses productions propres, issues de ses propres labours et de ses élevages et portées sur ses navires au monastère frère de Bagnara en Calabre, mais aussi jusqu'à Amalfi, centre de trafic actif encore⁹⁰ ; deux ans après, l'higoumène du Saint-Sauveur de Messine reçoit la licence d'exporter chaque année deux-cents salmes de froment en Afrique pour y acheter de l'huile⁹¹. Ces privilèges sont en gros contemporains de ceux qu'octroient les souverains de Terre sainte

⁸³ White 1984, p. 411, n° XXII.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 442-443, n° XLII.

⁸⁵ Sainte-Marie de Campogrosso, de l'évêché de Palerme, est gouvernée par un prieur en 1134, par un « maître » en 1173 ; à Brucato, l'église Sainte-Croix a un « maître » en 1267.

⁸⁶ Certains vilains ont été présentés comme des convertis, mais ce sont probablement des chrétiens arabes ; ainsi les vilains de Collesano, aux noms grecs et dont les pères portaient des noms arabes, en 1181, et de Roccella en 1183 ; Garufi 1899, p. 173, n° LXXII et p. 186, n° LXXV.

⁸⁷ Di Stefano, 1979, p. 38.

⁸⁸ Le 1^{er} août 1188, Petrus, fils de feu Andreas Coci de Cefalù, part au Saint-Sépulcre ; Garufi 1899, p. 224, n° XCII. À la fin du XIV^e siècle, un pèlerinage collectif part de Palerme, mené par l'archidiacre Andrea de Argento ; Fodale, 2008, p. 212.

⁸⁹ Cusa 1868-1882, p. 517.

⁹⁰ BCP QqH 7, f. 41 ; *vidimus* — non daté — du XIII^e siècle.

⁹¹ Mongitore 1733, p. 974-975.

aux églises d'Orient : en 1140 et en 1141, Raymond II de Tripoli et sa femme, Hodierno, autorisent le Saint-Sépulcre à exporter de Tripoli vers Jérusalem son huile, les autres productions de ses possessions et tout ce que les chanoines achèteront pour leur usage⁹². L'exportation vers la Palestine de produits agricoles et de produits artisanaux achetés sur les marchés siciliens est également attestée par plusieurs privilèges qui exemptent les monastères de Terre sainte des droits payés à la Douane royale, mais ils sont plus tardifs : en 1168, Guillaume II et sa mère, Marguerite, accordent à Sainte-Marie Latine d'importer à Messine et d'en exporter deux cents porcs salés, cent barils de thon, sept cents fromages, quatre tonneaux, ainsi d'une grande quantité de cuirs, de fourrures d'agneau et de lapin, de chanvre, de tissus de laine et de lin, pour le vêtement des frères⁹³. En 1194, Henri VI confirme au même monastère la libre traite de 200 salmes de froment pour Jérusalem des ports de Syracuse, Catane et Messine⁹⁴. En 1196, l'impératrice Constance confirme à l'abbé de Josaphat Amatus la liberté d'importation et d'exportation sur la nef du monastère à sa venue à Messine⁹⁵ ; l'année suivante, Henri VI accorde à l'abbé de Sainte-Marie Latine la libre extraction de 200 salmes de froment et de 200 salmes de vin par an⁹⁶, privilège confirmé par Constance et Frédéric II en 1198⁹⁷. Nous ne pouvons donc pas être assurés de la finalité du domaine constitué autour de Sainte-Marie de Calathamet, mais la proximité des débouchés maritimes permettait de ravitailler le prieuré de Messine et, éventuellement, de participer à une concentration.

La donation d'Hélie de Thiron jette une lumière sur l'organisation du prieuré en formation : à sa tête un moine recevra une once d'or pour sa garde-robe, c'est-à-dire trente taris pesant chacun un gramme d'or, et le chapelain une autre once d'or ; outre les reliefs de sa table, matin et soir, Hélie promet une fourniture de nourriture, *vidandam*, pour quatre hommes, trois recevant une ration de familier, *sicut famulis*, et le dernier une ration de chevalier, *sicut militi*. Le prieuré comprendrait donc six personnes au moins. Sa composition impose deux réflexions : la présence d'un homme d'armes implique une menace, sinon une insécurité constante ; elle invite à penser que le prieuré est constitué hors de l'habitat, à distance du château et doit se préoccuper d'assurer la sécurité du moine, du chapelain et des familiers. La fourniture de rations alimentaires préparées dans la cuisine du château s'accorde partiellement avec cette image de séparation : le moine et le chapelain ne sont pas au service du château et ne prennent pas leurs repas avec le seigneur ou avec son entourage, tandis que le premier volet de la dotation alimentaire, les reliefs de la table, implique une certaine proximité. À Convicino, cependant, en 1125, le prélèvement prévu sur la table seigneuriale, une dîme, ira dans un prieuré rural. Le prieuré ne serait pas la chapelle castrale, sans doute préexistante. Les chapelles castrales confiées à des ordres religieux sont extrêmement rares, sans doute celle du château de Piazza : le comte Simon Aleramico a en effet donné au Saint-Sépulcre, outre Saint-André hors de Piazza, la chapelle de Sainte-Agathe et la *terciararia*, c'est-à-dire la part, le tiers, des dîmes qui reviennent au desservant ; le document a été sans doute retouché, mais il est sincère⁹⁸. Dans la liste, en effet, très complète, des chapelles castrales passées vers 1240 sous administration impériale et qui versent les tierces à la Chapelle palatine⁹⁹, et dont aucune ne correspond à l'un des prieurés attestés au XII^e et au début du XIII^e siècle, Piazza ne figure pas, ce qui confirme son originalité.

La construction d'un édifice du culte, au demeurant, est toujours le premier souci des fondateurs d'un prieuré et les églises données aux ordres religieux se situent en grande majorité hors des « terres » : sur 149 oratoires dénombrés dans les donations et les confirmations entre 1081 et 1200, 95 au moins sont des églises rurales ou de casaux, les deux tiers, et quinze sur les vingt-six qui sont dévolues aux ordres de Terre

⁹² Bresc-Bautier 1984, p. 189-190, n^{os} 81-82.

⁹³ Holtzmann 1955, p. 70, n^o 7.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 73, n^o 9.

⁹⁵ Garufi 1898, p. 156-157, n^o V.

⁹⁶ Holtzmann 1955, p. 75, n^o 11.

⁹⁷ BCP QqH 10, f. 51.

⁹⁸ Le document, publié par Garufi 1910, p. 80.

⁹⁹ Garofalo 1835, p. 76, n^o LVIII, 27 août 1274 ; elle repose sur la mémoire du vieux ministre Obberto Fallamonaca, « secreto » de Sicile sous Frédéric II, confirmée par un ensemble d'anciens officiers du Fisc.

sainte, mais quatre, dont celle de Calathamet, sont de localisation incertaine.

La disparition totale du souvenir de l'église de Josaphat nous ôte toute possibilité de l'identifier. Ne reste qu'une citation, dans les *Capibrevi* compilés vers 1500 par Giovan Luca Barberi, dans la liste des biens de Sainte-Marie de Josaphat : *ecclesiam Sancte Marie Calathamethi in parrochia Mazarensi*¹⁰⁰. Mais ce n'est qu'une trace érudite, prise dans un des diplômes de confirmation, sans rapport avec le terrain. Son nom a totalement disparu de la documentation conservée : seuls les Bains ont une chapelle dédiée à sainte Marguerite¹⁰¹, mais ni les Décimes apostoliques¹⁰², ni celles, inédites, qui les complètent pour 1348 et 1455, ni le *Rivelo* des bénéfiques de l'évêché de Mazara¹⁰³, en 1430, ne gardent de trace du prieuré de Josaphat, alors que l'abbaye et ses prieurés ne sont pas exempts de la levée des décimes, ou d'une autre église. Une chapelle, cependant, dédiée à Santa Maria della Mèndola, existait encore en 1961 près des Bains ; au XVI^e siècle, sa fête était célébrée pour l'Ascension par les habitants de Calatafimi¹⁰⁴. Les exemples de la chapelle de *Santu Leu* de Ségeste, reconstruite en 1442 par un groupe d'habitants, peut-être une confrérie, de Calatafimi, et de la Madonna del Giubino, sur le site des Tre Croci, qui a hébergé une « frateria » d'ermites disparue en 1592¹⁰⁵ et où une chapelle est construite en 1663, dédiée au *Crocefisso*¹⁰⁶, rappellent le poids et la précision de la mémoire des choses saintes, et il est tentant, mais trop risqué, de faire le lien avec le prieuré de Josaphat.

Josaphat connaît finalement un repli sur la Sicile, qui explique sans doute son souci de stabiliser son patrimoine et de l'asseoir sur des archives sûres. Après la constitution d'un échelon de surveillance à Messine, assumé par un prieur général, la chute d'Acre contraint l'abbé à s'y réfugier¹⁰⁷. Messine devient le chef d'ordre, d'un ordre appauvri, qui a perdu ses protecteurs et qui vit de la gestion des cens et des loyers de maisons, de vignes et de jardins dispersés dans Messine et son terroir, et du lotissement que le prieur a fait construire à l'emplacement de la grande vigne de la Maddalena. L'abbaye n'a pas perdu ses archives, elle entretient le souvenir de ses droits sur Santa Anna de Galati, sur les possessions de Paternò et sur ses propriétés de Calabre, mais le cahier où l'on copie, au XVI^e siècle, les régestes des actes conservés ne témoigne pas d'une gestion active du patrimoine dispersé¹⁰⁸.

2.2.2. Les donateurs : les Thiron de Sicile

La donation évoque la précoce dévotion à Sainte-Marie de la Vallée de Josaphat attestée dans le comté de Chartres et suggère un lien avec le Perche, dont sont originaires les Thiron¹⁰⁹. En 1117-1119, l'évêque de Chartres, Geoffroi de Lèves, a en effet fondé dans le domaine de sa famille, à Lèves un monastère dédié à Josaphat et vite richement doté¹¹⁰. Aucun lien institutionnel n'apparaît cependant entre l'abbaye de Chartres et le sanctuaire de Jérusalem, la famille de Thiron ne comparait pas parmi les donateurs et il faut attendre 1214 pour qu'on perçoive une relation spirituelle, une association de prières, entre l'abbaye et celle de Thiron¹¹¹. Une hypothèse très vraisemblable voudrait que la dévotion personnelle de Geoffroi à Josaphat

¹⁰⁰ ASP Biblioteca Manoscritti 57, f. 135.

¹⁰¹ Omise dans le *Rivelo* des bénéfiques de 1430, elle est citée dans celui de 1489 ; communication orale de Mgr Diego Taranto.

¹⁰² Sella 1944.

¹⁰³ Taranto 1980 et 1981.

¹⁰⁴ Communication orale de Mgr Diego Taranto, qui en possédait le plan en 1984 ; nous n'avons pu l'identifier sur le terrain.

¹⁰⁵ Longo 1810, p. 330.

¹⁰⁶ Taranto, Vanella, 1993, p. 111.

¹⁰⁷ ASM Corp. Rel. Soppr. 121, f. 281v : acte du 4 mars 1292, *in domo nostra Magdalene ubi post desolationem Terre Sancte caput religionis statuit et conventualiter vivit abbas Guillelmus post generale excidium.*

¹⁰⁸ ASM Corp. Rel. Soppr. 121.

¹⁰⁹ Le cadastre du village de Thiron-Gardais (Eure-et Loir), aux portes du Perche, montre une motte féodale de belles dimensions, au lieu-dit La Motte.

¹¹⁰ Métais 1911, p. 1-4, documents n° 1 à 3.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 385, note. L'abbaye de la Sainte-Trinité de Thiron, fondée par l'ermite saint Bernard de Ponthieu en 1109 sur une terre du comte du Perche, est en construction dans les premières décennies du XII^e siècle et jouit par la suite d'un grand prestige, à la tête d'un petit ordre à forte connotation érémitique.

soit le fruit d'un voyage en Terre sainte, mais l'atmosphère de révérence et de piété, qui a déjà multiplié les Saint-Sépulcre, diversifie les dédicaces et les références aux sanctuaires de Terre sainte. La découverte au prieuré de Nottonville (Eure-et-Loir), d'une bulle de Gilduin, abbé de Josaphat de 1120 à 1130-1135, qui accompagnait sans doute des lettres, est un indice de rapports soutenus entre l'aristocratie du Perche et Jérusalem. Cousin du roi Baudouin II et oncle d'Hugues du Puiset, maître de Jatta et d'Ascalon, Gilduin est personnellement lié à la noblesse du pays chartrain. Nottonville abrite depuis 1073 un prieuré bénédictin de Marmoutier et la seigneurie appartient aux vicomtes de Chartres, seigneurs du Puiset¹¹². Il existe ainsi un faisceau de relations politiques, familiales et spirituelles avec Josaphat, contemporaines de celles qui se mettent en place entre l'abbaye hiérosolymitaine et la Sicile ou un peu plus tardives, sans que rien établisse que les Thiron aient importé dans l'île une dévotion chartraine.

Le donateur originel, Renaud de Thiron, appartient à une lignée de chevaliers normands bien connue, dispersée dans l'ensemble des domaines comtaux, en Sicile et en Calabre et dont la généalogie a été débrouillée par Léon-Robert Ménager¹¹³. Il est sans doute fixé à Calathamet avant 1110 et dans l'orbite de la grande maison des Avenel, installée à Partinico. Il souscrit alors, aux côtés de Jean de Partinico, la donation par Renaud Avenel du casal Mirto au monastère-évêché de Saint-Barthélemy de Lipari¹¹⁴. En 1112 et en 1117, il est à la Cour de Roger II et souscrit deux diplômes de la comtesse Adélaïde en faveur de l'Église de Palerme et du comte en faveur de l'abbaye de la Trinité de Venosa. Mais il faut écarter la charte de 1112 de l'archevêque de Palerme, qui porte sa souscription, que L.-R. Ménager retenait en 1974, mais qu'il avait reconnue comme un faux, à l'imitation du diplôme comtal de 1112¹¹⁵. Renaud fait partie des barons qui sont chargés d'un arbitrage entre la Trinité de Venosa et la chartreuse de Santo Stefano del Bosco et, en 1122, assiste le comte dans l'élaboration d'un diplôme en faveur du monastère grec du Patir de Rossano. Il comparait enfin sur la liste des donateurs de Josaphat, présentée comme une confrérie, dans la partie finale, après Richard Avenel et Jean de Partinico.

Son parent, Robert de Thiron, appartient au milieu des barons comtaux : en 1128, c'est un des deux garants qui souscrivent le traité d'alliance entre Roger II et Raimond Bérenger, comte de Barcelone¹¹⁶. Il est également cité sur la liste des donateurs de Josaphat et sa position (entre Guillaume de Gorges et Robert Malconvenant) indique un établissement dans l'évêché de Girgenti (Agrigente). Le fils de Robert, également nommé Robert, a lui aussi des domaines en Calabre : en 1154, il fait une donation à la chartreuse de Santo Stefano del Bosco de terres dans la région de Serra San Bruno. Son fils, Roger, est maître connétable en 1167 et justicier royal en 1172. Il est seigneur de la « terre » de Baccarato, entre Piazza et Aidone, tout près du site de Morgantina (dans la commune d'Aidone), et, en 1172, fait donation au prieuré de Santa Croce (Monte Santa Croce, dans la commune de Piazza), établi dans ses domaines pour l'église de Lipari, d'une terre, d'une vigne et d'un moulin « sur le cours de nos moulins », selon un modèle qui suit exactement celui de la donation de Calathamet à Josaphat¹¹⁷. Baccarato connaîtra d'ailleurs le destin de Calathamet et disparaîtra sans laisser de traces au XIII^e siècle, tandis que son terroir est partagé entre Aidone et Piazza¹¹⁸. Roger est aussi seigneur de Tavi (Leonforte), près de Castrogiovanni/Enna, qui passe en 1185 à Jourdain Lupin, son gendre¹¹⁹.

D'autres membres de la lignée des Thiron ont été retrouvés par L.-R. Ménager : leur position, dans l'orbite des marquis Aleramici qui tiennent Paternò et Butera et ont fondé Piazza, fait penser qu'en Sicile les Thi-

¹¹² Bompaigne, Racinet 1933.

¹¹³ Ménager 1975, p. 381-382.

¹¹⁴ Mongitore 1733, p. 772.

¹¹⁵ Ménager 1960, p. 185.

¹¹⁶ Ménager 1975, p. 381, cite l'original, Barcelone, ACA, Perg. Ramon Berenguer III, n° 258.

¹¹⁷ White 1984, p. 423, n° XXX. Peut-être tenait-il Baccarato du chef de sa femme, Constance. Ménager, dans sa prosopographie, a confondu Baccarato avec Mirabella Imbaccari.

¹¹⁸ En 1294, Baccarato est casal et en 1336 simple fief, mais non sans hésitation : en 1348, la titulaire, Margarita de Manna lègue à sa sœur, Grazia, quinze onces de revenu sur le casal de Baccarato ; ASP TSMVG, perg. n° 395.

¹¹⁹ Solaro 1969-1970, p. 168, n° 24.

ron ont été leurs clients, y compris à Baccarato. Ce sont Geoffroi (Gutfredus) en 1115, témoin d'une donation d'Henri Aleramico à son fidèle Guillaume, stratigot de Paternò¹²⁰, Henri, témoin sur un autre acte pseudo-originaux d'Henri Aleramico en faveur de Josaphat, daté de 1222 ou de 1124¹²¹, et, à Butera, en 1148, Guillaume, témoin d'une donation du comte Simon au prieuré du Saint-Sépulcre de Jérusalem à Piazza¹²². Henri et Hervé de Thiron (*Arnerius* pour *Arverius* dans l'édition fautive de L. T. White) sont témoins de la confirmation, en 1130, d'une donation effectuée par *Achi* de Vizzini en faveur de la double abbaye et évêché de Lipari et de Patti, sur le terroir de Licodia¹²³. *Achi* lui-même est un Breton (c'est *Achinus Brito* dans la liste des donateurs de Josaphat). Hervé, enfin (*Hervia* maintenant) apparaît aussi comme justicier en juin 1144, dans un plaid tenu devant le roi et qui oppose les bayles royaux et l'évêque élu de Messine¹²⁴. En 1208 encore, à Paternò, le comte Payen de Parisio donnait comme limite aux terrains qu'il attribuait au Temple la « terre de Roger de Thiron »¹²⁵.

L.-R. Ménager a mis en lumière l'originalité des Thiron, famille du Perche, de la frontière bretonne, ils mêlent noms personnels romans et bretons. Le statut de leur maison apparaît en Sicile multiple et changeant, à l'image de la mobilité des lignées de chevaliers normands, dont le rôle et la dignité sont le fruit de la faveur comtale, puis royale, qui ménage des mariages avec des héritières, des épicières. Dans l'ombre des grandes maisons, ces familles sont d'abord clientes, avant de foudroyantes ascensions. Leurs fonctions de justiciers royaux, d'arbitres, renvoie les Thiron à ce milieu de serviteurs de la monarchie, mais leur précoce insertion dans le cercle des barons royaux les rapproche des Avenel, des Bonel, des Castinel, des Malconvenant.

2.2.3. Les vilains de Calathamet

La donation de cinq familles de vilains est le cœur de l'acte. Le premier foyer comprend *Hacderamen*, 'Abd al-Rahmân, accompagné de sa femme, de ses fils et de son frère, lui aussi marié et père de famille ; le second est dirigé par *Sytilahade* (Sitt al-ahad), sans doute une veuve, accompagnée de ses fils, et le troisième est composé de deux femmes, *Umelchayr* (Umm al-Khayr) et sa fille. Ces trois foyers sont *in Calathameth*. Les deux autres sont en fuite, d'abord les fils d'*Atyt*, vaste groupe familial qui comprend *Bulcher ebn Abdelgelis* (Abû'l-Khayr b. 'Abd al-Djalîl), *Hyed* ('Iyâd) *Eben Barchella*, *Esmael* (Ismâ'îl), *Eben Laharaf*, *Chusen* (Husayn), *Dabeb*, *Taher* (Tâhir) et *Ayed* ('Ayyâd) « son frère », et un foyer composé de deux frères, fils d'*Emuldetan*, *Hebrehem* (Ibrâhîm) et *Abdela* ('Abdallâh)

Comme lors des premières donations à l'église de Lipari, les vilains sont la mesure de la fortune des prieurés comme ils le sont de la dépendance féodale dans les donations de fiefs¹²⁶ : c'est le signe d'une société où l'homme est rare et où il est méthodiquement enregistré sur les *djarâ'id* et les *platee*. Ces listes sont précoces et les premières à être citées et conservées sont destinées aux établissements ecclésiastiques, ainsi celle qui est établie en 1095 pour l'évêché de Catane. C'est l'indication claire de l'accès du foyer de vilain à la terre, organisé par un droit coutumier auquel nous n'avons pas accès. Ces premières donations attestent un partage des revenus plus que la constitution de domaines homogènes : en 1092 Roger I^{er} donne à l'abbé grec de Placa le vingtième des habitants de Castiglione¹²⁷. Dans celle de Robert d'Eu, en 1095, on voit apparaître un groupe de trente vilains, plus un juif (marchand ou artisan ?), mais dispersé aux quatre coins du Valdemone. Notons que la donation des vilains et celle de la terre sont dissociées, quelquefois explicitement : c'est le cas à Mazara en 1111¹²⁸ et à Churchuro, dans la Conque d'or, en 1149, quand le

¹²⁰ Il apparaît aussi dans la liste des donateurs de Josaphat, aussitôt après Roger, Ansgar, évêque de Catane, Henri Aleramico et Salomon de Garsiliato ; son nom est suivi par ceux d'Abbo de *Guerreis* (Barresi) et *Achinus Brito*, clients eux aussi des marquis ligures.

¹²¹ Garufi 1904, p. 1-24, a relevé qu'il s'agit d'un faux.

¹²² Garufi 1910, p. 47-83, p. 80, n° VIII.

¹²³ White 1984, p. 389, doc. n° VI ; 14 décembre 1130.

¹²⁴ Starrabba 1888, p. 12-13, n° IX.

¹²⁵ Garufi 1913, p. 369-370.

¹²⁶ Bresc 2002, p. 75-91.

¹²⁷ Garufi 1899, p. 7, n° 2.

¹²⁸ Garufi 1940, p. 75, n° 3 : le monastère de Lipari reçoit dix vilains à Mensidusto et le casal d'Abdelvachat.

monastère de Saint-Nicolas, qui a déjà de la terre, reçoit des vilains détachés d'une *platea*¹²⁹. Cette dualité se retrouve à Calathamet, où la terre vient s'ajouter à la donation de vilains.

Nous ignorons le mécanisme de l'attribution de la terre aux vilains, sans doute coutumière, peut-être selon les besoins et les forces de chaque foyer, et nous pouvons seulement évoquer celui qui se met en place au XIII^e siècle sur les terres publiques de Trapani et de Monte San Giuliano comme sur celles de Calatafimi, l'établissement de charruées, *parecchiate*, mesurant uniformément trente salmes de terre à Calatafimi et payant la même redevance. Mais nous ne devons pas croire que ces vilains sont exclusivement des agriculteurs ; comme dans toutes les sociétés rurales, les artisans sont présents, maçon à Caccamo en 1098, forgeron et pêcheur à Syracuse en 1104, pêcheur à Mazara en 1124. Les vilains de Monreale sont enfin très nombreux en 1182 à porter des noms qui évoquent l'artisanat, mais ce sont pour l'essentiel des migrants, et nous ne pouvons assurer qu'ils exercent dans leur nouvelle résidence les métiers dont ils ont pris ou hérité les dénominations.

Le foyer de vilain est la base et la mesure de la fiscalité royale déléguée aux féodaux. On a noté, depuis Claude Cahen, que le nombre des vilains est sans doute déjà établi sur la base d'un revenu idéal du casal et du foyer : le privilège arabo-grec de Guillaume II au monastère fondé par le Grand chancelier Matteo d'Aiello donne la liste de trente vilains¹³⁰ (*sunt eorum nomina triginta*). Comme à Calathamet, ces foyers abritent des familles larges, des fratries, de groupes de frères, dont les composants restent indéterminés. Le revenu du donataire, chevalier ou église, repose sur le rapport fiscal du foyer de vilain : à Maganoce (près de Palerme) il est fixé en 1095 à 20 taris et deux salmes de céréales, ce qui fait un revenu global, pour 75 foyers, de plus de 2 000 taris pour la Cathédrale de Palerme¹³¹. Tout près de là, à Mezzoiuso, en 1177, un accord le fixe à 10 taris et 5 salmes de céréales¹³² : on retrouve ainsi quelque 30 taris, une once d'or, de produit global par foyer. À Cerami, en 1151, le prélèvement s'élève à 20 taris et un peu plus de deux salmes de grain par foyer¹³³. Un patrimoine de vingt à trente vilains a pu réellement constituer la base du service d'un chevalier au XII^e siècle : le revenu escompté se monte à 20 ou 30 onces d'or. En Terreferme aussi, un chiffre d'environ trente vilains constitue la base d'un fief de chevalier.

Les donations aux églises s'établissent entre quelques vilains, deux, trois, quatre, cinq et des chiffres beaucoup plus rares, dix, vingt, vingt-cinq et cent foyers. On distingue les donations qui sont faites aux monastères et aux cathédrales (trois fois dix, une fois trente et une fois quatre-vingt dix-huit familles, avec une moyenne à trente) et celles qui sont faites aux prieurés, en moyenne dix vilains par libéralité, mais cette moyenne est faussée par une donation de cent foyers à l'église de Patti-Lipari, faite sur un modèle apulien de constitution d'un très grand casal, modèle qui survit longtemps en Sicile occidentale¹³⁴. Le calcul du mode fait ressortir des réalités plus modestes : cinq foyers ; et la moyenne calculée sans la donation à Patti-Lipari de 1094 n'est que de sept familles.

Leur habitat pose enfin un problème difficile. L'établissement d'un casal serait une conséquence logique de la donation. C'est la destination normale des donations et les ecclésiastiques sont des fondateurs de nouveaux habitats. Jusqu'en 1110, les diplômes accordés par les comtes aux monastères grecs et à l'église de Patti prévoient régulièrement la fondation d'un casal ou l'appel à l'immigration pour renforcer les habitats existants et on retrouve cette autorisation encore en 1143 et en 1202¹³⁵, tandis qu'en 1218 le prieur de Sainte-Marie d'Adriano promet explicitement de ne pas construire de casal autour de l'église de Saint-Nicolas qui lui est concédée par l'évêque de Girgenti dans la cité antique d'Agrigente¹³⁶. Le texte dit

¹²⁹ Cusa 1868-1882, p. 89.

¹³⁰ Collura 1975, p. 165-169.

¹³¹ Cusa 1868-1882, p. 1.

¹³² *Ibid.*, p. 111.

¹³³ *Ibid.*, p. 315.

¹³⁴ En 1307, l'abbaye de Parco (Altofonte) fondait dans le fief de Partinico une « terre » pour cent familles au moins ; Montgitore 1733, p. 1325 ; et, en 1397, Gibellina, fondation des Ventimiglia d'Alcamo sur le fief Labita, comptait cent maisons, *centu masunati*, selon la confirmation accordée à Enrico Ventimiglia par Martin I^{er} ; ASP Canc. 28, f. 58.

¹³⁵ Le prieur de San Filippo d'Argirò (monastère grec annexé à Sainte Marie Latine de Jérusalem et devenu le chef-d'ordre) reçoit l'autorisation d'*edificare, construere et ab habitatoribus hospitari casalia ipsius monasterii* ; BCP QqH 10, f. 123 ; 18 septembre 1202.

¹³⁶ Collura 1961, p. 100, n° 48.

bien que les vilains sont déjà fixés : *Isti sunt in Calathameth*. Mais s'agit-il du bourg ou du territoire ? Les descriptions d'al-Idrîsî et d'Ibn Djubayr ont certes des sources différentes, fiches administratives pour le premier, vision directe pour le second, des méthodes et des finalités divergentes aussi, mais elles concordent pour décrire un paysage intercalaire densément cultivé et peuplé : champs (*ribâc*), moulins (*arhâ'*), jardins (*basâfîn*), parcs (*djannât*) et constructions (*abniyyah*) dans la « circonscription » ('*aml*) de Calathamet¹³⁷. Plusieurs hypothèses se proposent : un casal, au plus près des terres concédées aux vilains, un habitat dans le site haut, mais point nécessairement dans une partie fortifiée du site. Al-Idrîsî signale ainsi à plusieurs reprises des habitats doubles, composites, en particulier à Salemi, composé d'un *hişn* et d'un *rahal*, et Calatubo qui combine *hişn* et *balad*.

Les vilains fugitifs sont enfin ici prédominants. Cette fuite est attestée précocement, dès la conquête et la stabilisation d'un ordre normand, dès 1091 à Catane, en 1101 à San Marco de Démenna, en 1127 encore au casal Nasari (Barcellona) ; elle ne concerne pas que les musulmans, même si elle coïncide avec des révoltes « agarènes » (à San Marco, avant 1109), et ses manifestations sont durables. Elle reprend en 1160-1161, après les pogroms exterminateurs déclenchés par les Lombards de Sicile orientale et par les Chrétiens de Palerme, elle est signalée au portes de Palerme, sur le Monte Cane à Mesalton/Mezelchar entre 1176 et 1186, en 1177 à Mezzoiuso, et de nouveau à Zarkate, près de Capaci, en 1202. La cause de cette anachorèse de masse est probablement le sentiment de la dégradation du statut juridique, que j'avais appelée « servitude généralisée » et qu'Anniese Nef décompose justement en attache progressive à la terre et retournement de la *djizya* pour les musulmans au moins, Grecs et juifs continuant de la payer¹³⁸. La contradiction entre une réalité économique et sociale qui n'avait pas changé et l'humiliation explique la révolte et la fuite, dans l'espérance, peut-être, de la négociation d'un statut meilleur¹³⁹. Les diplômes comtaux qui sanctionnent la fondation des monastères grecs donnent généralement le droit de faire un casal, d'accueillir des hôtes, des libres et des vilains, mais on ne peut avoir en eux une complète confiance : ils ont été retouchés et interpolés au moment de leur traduction du grec en latin.

2.2.4. Les moulins : une seigneurie meunière (fig. 13)

Élie de Thiron inclut dans sa donation un moulin, sans en préciser la localisation. Les donations de moulins aux églises sont extrêmement nombreuses dans les premiers temps de la domination normande, signalant à la fois la continuité technique¹⁴⁰ et l'attention portée à la mise en valeur et à l'exploitation des capacités hydrauliques rares et concentrées de la Sicile. Calathamet est le premier site, à partir de l'Ouest, de cette frange septentrionale humide de la Sicile, dont les sources abondantes ont été disciplinées pour le travail industriel, les grandes *favare* de Palerme, de Brucato (donné à l'église de Palerme), de Trabia, de Scillato et de Roccella (données à la cathédrale de Cefalù), puis celles des casaux de Naso, de Patti, de Milazzo et de Messine. L'objet de la donation n'était pas le moulin lui-même, mais le prélèvement, la mouture, *molenda*, qui s'élevait en 1168, à Catane, à 5/64, un peu plus de 7,8%¹⁴¹. Nous sommes tout près de la moyenne du seizième, universellement appliquée en Europe. La « Grande Charte » des libertés municipales de Cefalù proclamée en 1170 par l'évêque Boson la fixe à un seizième exactement¹⁴². À Corleone,

¹³⁷ Molinari 1997a, p. 36.

¹³⁸ On peut citer encore le « pseudo-Falcando » (Hugues Foucaud ?), sur l'indignation des *oppidani*, c'est-à-dire des *burgenses* de Caccamo contre l'initiative de Jean de Lavardin de leur faire payer des taxes qui ne frappent que *Sarracenos autem et Grecos, eos solum qui villani dicuntur* ; Falcando 1897, p. 144.

¹³⁹ Nef 2000.

¹⁴⁰ En 1108, à San Pietro de Castronovo, un moulin nouveau joute un « vieux moulin » ; White 1984, p. 392, n° VIII.

¹⁴¹ Renonçant aux « mauvaises coutumes », l'évêque Jean fixe la gabelle payée par les clients des moulins de l'Église à un *tummino* de froment et un *mondello* de farine ; l'unité de mesure est la salme de 16 *tummini*, chaque *tummino* comptant quatre *mondelli* ; De Grossis 1654, p. 89 : 20 décembre 1168.

¹⁴² Garufi 1899, p. 78.



Fig. 13 - Le moulin du « Ponte Bagni »

l'*usanza*¹⁴³, plus tard, fin XII^e-début XIII^e siècle, l'établit à un seizième et demi, 9,4%. Certaines donations précisent que le donateur accorde une pleine liberté aux habitants de sa « terre » de porter leur grain dans le moulin de l'établissement donataire¹⁴⁴.

Ces données stables permettent de calculer les chiffres de la production des moulins : en multipliant le cens ou le chiffre de la location, on obtient un nombre minimal de salmes de froment moulues, auquel on ajoute le salaire du meunier et le profit du *gabelloto* entrepreneur et intermédiaire. Le statut juridique et la localisation géographique des établissements varient et déterminent les variations de leur activité : au XIV^e et au XV^e siècle, les moulins qui disposent d'un monopole local travaillent au maximum de leur capacité, entre 600 salmes (1650 hl) et 1000 salmes (2500 hl) par an à Pollina, entre 465 (1278 hl) et plus de 600 salmes par moulin à Salemi. Les moulins des centres habités, comme Cefalù, doivent au contraire affronter la concurrence de ceux des fiefs et des rares casaux, habités par 100 à 150 habitants, mais ouverts aux « borgesì » des villes du Domaine royal. Ces établissements isolés travaillent moins de 400 salmes (1100 hl) par an ou même moins de 200 (550 hl) ; ils ont donc absolument besoin de la liberté accordée aux « borgesì » de ces villes pour être rentables.

Les données techniques opposent des moulins plus grands et plus productifs, avec des meules plus grandes, situés sur les torrents, et des moulins plus petits, de moindre rendement, sur les sources et travail-

¹⁴³ Tirrito, Starrabba 1884, pp. 64-65.

¹⁴⁴ Ainsi, en 1156, à Malvicino (hier encore « mulino Bonvicino »), dans la montagne de Cefalù : Garufi 1899, p. 76-77, n° 31.

lant *a gorgata* ; quand la *gorga*, le réservoir (la resclause), est pleine, on lance la mouture et on l'arrête quand la *gorga* est vide pour la laisser se recharger. Un moulin horizontal dont les meules mesurent 1,30 m de diamètre, consommant 4 CV par heure, broie 135 Kg par heure, et, tenant compte des périodes de sécheresse et de la manutention ordinaire (un jour par semaine pour rhabiller la meule) et extraordinaire, 4 salmes de grain par jour, 250 jours par an, 1000 salmes par an. Il peut pousser jusqu'à 1500 salmes (4125 hl) et 2000 salmes (5500 hl) en travaillant de nuit.

La carte hydrographique de la Sicile¹⁴⁵ donne en 1890 onze moulins pour le terroir de Calatafimi, dont deux, Gorga et Maccione, ont une activité continue, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, avec une portée ordinaire de 110 litres. Les autres sont *a gorgata*, avec des temps d'activité de 2, 4 ou 5 heures par jour, au total 41 heures, et une production totale qui peut se monter à 3 ou 4000 salmes. Le territoire de Castellammare del Golfo, qui comprend les Bagni Segestani, comprend quatre moulins : deux offrent de beaux exemples de moulin de casal, sur des sources, à Scopello et à Baida, avec des portées d'eau minimales, 2 litres seulement, et 1 heure d'activité par jour ; les deux autres sont à activité continue, le moulin des Bagni et Mulinello sur le Fiume San Bartolomeo, et ont respectivement 100 et 200 litres de portée. La reconstitution du terroir de Calathamet permet d'assurer que trois des quatre principaux moulins de la vallée du Fiume Caldo, Gorga, Maccione et Bagni, lui appartenaient. Son avantage est immense, une eau permanente et abondante ; la production de farine peut monter à 6000 salmes, de quoi alimenter autant d'habitants. La situation géographique heureuse de Calathamet, aux confins de la Sicile aride et proche d'Alcamo, gros bourg presque entièrement privé de moulins, peut permettre d'attirer une clientèle des « terres » (bourgs fortifiés) voisines et de créer des revenus remarquables.

Le revenu d'un moulin en pleine activité peut en effet se comparer à celui d'un petit fief : 12 onces en 1291 pour le double moulin de Kelbi à Palerme, échangé contre le casal de Mirtetto. Ainsi, au XIV^e siècle, dans le bilan d'une baronnie, les moulins représentent entre 22,6% et 31% du revenu : le prélèvement oscille entre 2 taris et demi par feu et 15 taris (à Carini, petite baronnie de 56 feux en 1362). Le moulin peut donc recevoir le statut de fief et devenir la base du service militaire dû par un chevalier : au début du XIV^e siècle, à Calatamauro, grand fief proche de Calathamet géographiquement et typologiquement, le procureur de la baronne, Ermesindis, fille et héritière de Guillem Galceran de Cartellà, concède en sous-inféodation par le rite du gant au Catalan Arnau de Fornellis un moulin et une terre proche, contre deux mois de service l'an¹⁴⁶. Le paysage décrit par l'acte d'inféodation est remarquablement proche de celui de Calathamet : une grand route (Siacca-Palerme), trois *massarie*, un fleuve, le Senore, et deux moulins. Calatamauro n'est pas la seule seigneurie « meunière » que les documents permettent de cerner : nous retrouvons les moulins dans de gros casaux, à Trabia et à Maniace dans la géographie d'al-Idrîsî, à Calatali/Cautali sur le Belice, en 1182, dans les domaines de Monreale, à Mirto en 1290 ; et, en 1296, la Magione des Teuto-niques de Palerme élabore un projet complexe et ambitieux pour revivifier son fief Meselarmet (l'ancien Raḥal al-Armal, aujourd'hui le fief Maggione), au territoire de Salemi, en confiant moulin et *massaria* à un entrepreneur de meunerie¹⁴⁷. On compte dans la Sicile normande un nombre élevé de ces seigneuries ecclésiastiques dont le revenu repose au moins en partie sur les moulins et dont les plus remarquables sont Baccarato, Brucato, Maniace, Mirto, Scillato.

On comprend donc l'importance de la concession pour Josaphat, que ce soit celle du moulin Bagni, ou Gorgo, ou encore Maccione ; vers 1140, c'est l'un des plus gros moulins dont la donation à une église sicilienne ait été conservée, avec celui qui est donné à Sant'Anastasia de Mistretta (200 l de portée, mais seulement cinq heures par jour), celui de Brucato, offert à la cathédrale de Palerme (110 l, mais pendant quatre mois) et celui de Scillato, possédé par l'évêché de Cefalù (200 l pendant six mois). On ne sait si le monastère de Josaphat, replié à Messine en 1291, a conservé la possession d'un moulin qui avait changé

¹⁴⁵ *Carta idrografica d'Italia. Sicilia, Foglio 257, Castelvetro*, Rome, Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, 1890.

¹⁴⁶ ASP Bib. Mss. B. Citella 127b ; 18 septembre 1308.

¹⁴⁷ ASP Tabulario della Magione, perg. n° 289.

de statut ; en 1266 et en 1272, l'évêque de Mazara recevait de la Cour royale les dîmes des terrages et des moulins de Calathamet, signalant le passage à une gestion directe¹⁴⁸. La Cour royale ne dit rien du moulin de Josaphat, mais elle n'avait aucune raison de le faire. Notons que les Thiron avaient conservé d'autres établissements de meunerie, au moins un, puisque le texte de 1272 précise bien *molendinorum*. Les moulins de Calathamet passeront, à la fin du XIV^e siècle, sous le contrôle du puissant baron d'Alcamo, Guarniero Ventimiglia, entrepreneur de meunerie et possesseur aussi d'au moins trois moulins à Salemi : en 1373, il donne en gabelle à un habitant d'Alcamo son moulin de Fiumefreddo pour 48 salmes de farine ; on en déduit une production de plus de 768 salmes (2112 hl)¹⁴⁹. Cinq ans après, le baron prend en location le moulin de noble Guglielmo Bernardi de Calatafimi, peut-être le même, pour 30 salmes un tiers¹⁵⁰. Son testament¹⁵¹ mentionne aussi le moulin *Aqua Calida* à Alcamo, mais il s'agit sans aucun doute de *Gorga calda*, c'est-à-dire du moulin *Gorga* de Calathamet, alimenté par une source chaude, moulin qui passe au monastère de San Martino delle Scale, lui aussi entrepreneur de meunerie. En 1435, San Martino devait un cens de 8 onces par an à Francesco de Musso pour ce moulin¹⁵². Le prélèvement est énorme, confirmant les capacités de production élevées : à 10 ou 12 taris la salme de farine, il faut que le moulin ait broyé entre 640 salmes (1760 hl) et 768 salmes de grain pour que le monastère ait fait un profit égal à ce qu'il verse au propriétaire et l'on retrouve le chiffre de 1373. Calatafimi comptait alors 335 foyers, quelque 1500 habitants, et Alcamo 651, plus de 3200 habitants. En 1486, le Palermitain Nicola de Burgio reçoit l'autorisation de construire pas moins de quatre moulins dans ce même territoire de *l'Acqua cauda*, ce qui donne l'idée des espérances entretenues dans cette période de reprise démographique et économique¹⁵³.

2.2.5. La vigne, le bois et la terre

La présence de vignes et la donation d'une terre pour en planter une nouvelle dans l'acte d'Hélie de Thiron ne doit pas surprendre : les vignes sont citées dans la presque totalité des donations qui accompagnent la fondation de prieurés, un peu moins fréquentes cependant dans le Val de Mazara où la majorité de la population est musulmane. On relève que leur existence précède l'établissement d'une église. C'est le cas à Partinico en 1110, Mezelchal en 1121, à *Farchina* (Marsala) en 1128, à Caccamo en 1137, à Cammarata en 1145, à Polizzi en 1166, à Curubici en 1166, à Collesano en 1181 et en 1183. Des « sarrasins », en particulier des *quwwâd*, sont propriétaires de vignes, qui apparaissent dans les confins ou qu'ils vendent, à Palerme en 1144 et en 1150, à la Margana en 1155, près de Milazzo en 1157, et la description des domaines de Monreale en 1182 compte plusieurs vignes. Elles ne sont donc pas seulement destinées à fournir le vin pour la liturgie et pour la boisson des chrétiens, mais sans doute aussi pour la production de raisin, qui offre un marché plus large et peut-être pour une consommation de vin qui serait tolérée. Un document faux, mais qui révèle les intérêts de la cathédrale de Catane, précise que la vigne de Sainte-Agathe compte 40 000 pieds, c'est-à-dire quelque dix-sept hectares¹⁵⁴. On note en particulier en 1112 à Girgenti et à Caccamo en 1137 que leurs confins sont d'autres vignes et que l'ensemble constitue donc un quartier de vignobles, et on précise déjà, à l'occasion, que l'une d'elles est située près de l'habitat, du casal, *ad casale* (à Sichro, futur Castelbuono, dans les Madonies, en 1105), comme ce sera la règle dans les derniers siècles du Moyen Âge.

À Calathamet, les vignes sont déjà citées dans la donation de Renaud de Thiron, mais Hélie ajoute une terre *ad faciendum vineam*, entre les deux routes qui mènent à Calatafimi, peut-être la route de la plaine et celle qui traverse les hautes collines. Au XII^e siècle, les grands établissements ecclésiastiques siciliens

¹⁴⁸ Pisciotta 1995, p. 230-234 et Filangieri 1950-78, IX, p. 43, n° 122 ; Naples, 2 novembre 1272.

¹⁴⁹ ASP Tabulario di San Martino delle Scale, 532 ; 30 août 1373.

¹⁵⁰ ASP ND G. Iampissis Spezzone 5N ; 20 octobre 1378.

¹⁵¹ ASP Arch. Belmonte 990, f. 4 ; 20 juin 1386.

¹⁵² ASP ND G. Traversa 777 ; 28 mai 1435.

¹⁵³ ASP Conservatoria di Registro 69, f. 101 ; 18 février 1486.

¹⁵⁴ Ménager 1956-1957, p. 165, n° 2.

ont une politique de plantation destinée moins à leur consommation qu'au marché urbain : ils ont leurs « grandes vignes », les évêchés de Cefalù et de Girgenti près de la cité, celui de Patti autour de son prieuré de Baccarato, celui de Messine dans les collines de Lardaria et dans les *fiumare*. La plantation se combine avec une politique de peuplement. Il s'agit d'attirer de nouveaux habitants : la vigne est concédée à cens, à part de fruits (un tiers ou un quart) ou par contrat de complant, la moitié du fonds restant au vigneron. À Calathamet, la création d'un plantier représente à la fois une mutation économique et une transformation du paysage. Dès le XII^e siècle, des vignes sont accompagnées d'une « tour », maison fortifiée (en 1160 à Palerme), de maisonnettes (en 1167 et en 1192 à Messine), et les témoignages se multiplient au XIII^e de vignes munies d'un fouloir rustique (*palmentum*), d'une noria (*senia, fiskya*), de paillotes qui peuvent héberger une taverne rurale ou un relais de route. C'est le signe d'un projet cohérent d'intensification de l'exploitation rurale dans l'ensemble de la Sicile, destiné à échouer, et de maintien ou de développement d'un habitat rural dispersé.

Le *nemus*, le bois, qu'évoque succinctement la donation, renvoie aux « usi civici », les droits communautaires, attestés déjà aux XII^e et XIII^e siècles, et qui assurent la solidité de la communauté rurale. À San Filippo d'Argirò, en 1187, ils s'étendent au bois, à l'eau et au pâtage¹⁵⁵ ; le bois vert fournit le matériau des outils agricoles et des meubles, les poutres et les chevrons pour la maison et le bois sec le combustible ; à Naso, en 1254¹⁵⁶, on signale le glandage qui, à Calathamet, ne devrait pas concerner les vilains musulmans.

2.2.6 Le château et le marché

La donation d'Hélie de Thiron ajoute à celle de son père les reliefs de sa table, des repas du matin et du soir. Ce n'est pas le seul cas : Richard de Buby, seigneur de Convicino (auj. Barrafranca), accorde au prieuré Sainte-Marie de Butera du monastère/évêché de Lipari l'église de Saint-Nicolas dans le terroir de Convicino avec terre, vigne, verger, trois vilains et « la dîme du pain et de la viande et du fromage qui sont mangés à sa table »¹⁵⁷. Le ravitaillement de certains monastères est ainsi assuré par des livraisons : c'est le cas de Saint-Jean des Ermites de Palerme en 1167, soixante-huit pains par jour, chacun d'une livre, près de 1 000 *cungia* de vin et 21 barils de thon par an¹⁵⁸. Mais d'autres reçoivent une dotation en argent pour acheter leur alimentation sur les marchés : ainsi, en 1158, le monastère de Sainte-Lucie hors les murs d'Adernò, auquel sa fondatrice, Adelia, fille du comte de Montescaglioso et nièce de Roger II, accorde mille taris par an, mais sous la condition de nourrir trente pauvres les jours de fête, « de pain, de vin et de légumes » et de distribuer trente pains aux anniversaires¹⁵⁹. Le pain, le vin et le plat cuisiné (*vinum et coquinatum cum pane*) sont en effet la règle : c'est ce que le contrat de fondation du casal Mesepe prévoit pour les jours de corvée¹⁶⁰.

Hélie accorde aussi à Josaphat les dîmes du marché, la *platea*, qui se tient à Calathamet le 15 août, pour la fête de l'Assomption de la Vierge. Le monastère de Josaphat est en effet construit sur le sépulcre de la Vierge et dédié à la Dormition, c'est-à-dire à l'Assomption¹⁶¹. Il s'agit d'une foire sur laquelle le seigneur exerce les prérogatives fiscales : le marché (*platea, plateaticum*, « piazza ») est bien attesté, à Simeri,

¹⁵⁵ Garufi 1913, p. 360-361, n° II.

¹⁵⁶ Sciacca 1907, p. 231, n° X.

¹⁵⁷ White 1984, p. 395, n° XI.

¹⁵⁸ BCP QqH 9, f. 94.

¹⁵⁹ Garufi 1912, p. 352-355.

¹⁶⁰ Garufi 1908, p. 11-22.

¹⁶¹ La date établit un lien symbolique fort avec Jérusalem, qui n'était pas nécessaire en Palestine : la seule date fixée là, pour le paiement d'un cens, en 1168, est la fête de l'Exaltation de la Croix (septembre) ; Delaborde 1880, p. 83. C'est seulement en 1198 que l'Assomption est choisie pour le paiement du cens dû par le maître du Temple pour un casal ; ASM Corp. Rel. Soppr. 121, f. 275v.